Le Betteravier

ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES • 54IEME ANNEE N° 566 • JUILLET-AOÛT 2020 • P 806265

Le prix 2019 RT est déterminé

En bref

Au Brésil, la consommation de carburant a chuté de 50 % en avril par rapport à l'année dernière suite aux mesures d'isolement prises pour endiguer la propagation du coronavirus, selon une déclaration du Ministère brésilien des Mines et de l'Énergie. Cette situation compromet la rentabilité de la production d'éthanol.

Thaïlande : les producteurs de canne reçoivent une aide équivalente à 280 millions d'euros du Ministère de l'industrie suite à la pire sécheresse depuis quatre décennies. Après une récolte désastreuse, les exportations thaïlandaises de sucre 2019/20 devraient chuter à moins de 6 millions de tonnes, leur plus bas niveau depuis 5 ans.

Croatie : la fusion des 3 sucreries croates était une condition préalable à la survie de la production sucrière afin de réduire les coûts et de stimuler la compétitivité du secteur. Cette fusion a abouti en novembre 2019 à regrouper les capacités de production et de ventes de sucre sous la bannière de Hrvatska Industrija Secera (Industrie sucrière croate). La production de betteraves sucrières a été réduite de moitié en Croatie depuis l'adhésion du pays à l'Union européenne.

Semis tardifs à cause de la météo en Russie. La production de sucre russe 2020/21 devrait diminuer de 25% aussi en raison de la réduction des surfaces.

Brésil : augmentation de 56% de la production sucre au premier semestre 2020. Pour permettre l'augmentation des exportations, le grand négociant chinois en matières premières COFCO International va transformer son terminal dans le port brésilien de Santos pour transporter du sucre au lieu de céréales.

Le Royaume-Uni a achevé le 10 avril dernier sa plus longue campagne betteravière. Commencée le 16 septembre, la récolte de betteraves s'est finalement terminée le 10 avril, ce qui totalise 208 jours de livraisons de betteraves.

La banque néerlandaise Rabobank a déclaré que 13% de son portefeuille de prêts était destiné à des secteurs fortement touchés par la crise COVID-19, notamment les services alimentaires, les fleurs, les loisirs et l'industrie du voyage, et dans une moindre mesure les protéines animales, les produits laitiers et le sucre.

Le gouvernement égyptien interdit les importations de sucre pendant 3 mois à partir de début juin afin de protéger l'industrie sucrière nationale des prix bas du sucre sur le marché mondial. A ces niveaux de prix, le prix du sucre égyptien n'est pas compétitif par rapport au sucre de canne importé. Seul le sucre nécessaire aux produits pharmaceutiques peut encore entrer dans le pays sans une autorisation spéciale.

Tereos augmente sa production de sucre biologique dans sa sucrerie d'Attin. En 2019, une trentaine d'agriculteurs ont planté près de 200 hectares de betteraves en culture biologique. Pour 2020/21, les contrats totalisent 500 hectares.

Organe mensuel de la Confédération des Betteraviers Belges asbl
CBB • Boulevard Anspach 111 / 10 • 1000 Bruxelles
T. 02 513 68 98 • F. 02 512 19 88 • www.cbb.be • lebetteravier@cbb.be
Twitter: @cbb_fr

COLOPHON

Editeur responsable Marcel Jehaes, Président de la CBB
Directeur de la publication Peter Haegeman
Edition et publicité Bernadette Bické - Martine Moyart
Responsable de la technique betteravière IRBAB Tienen
Imprimerie Antilope De Bie
Abonnement annuel Belgique € 12,00 **UE** € 22,00 **Hors UE** € 27,00
IBAN BE 70 1031 0384 3925 • **TVA** BE 0445.069.157

Jaunisse virale: un bilan inquiétant

2

2 *Enquête communication*

conviso® SMART

Un nouveau niveau d'innovation dans le contrôle des adventices en betteraves

CONTROL

Le système CONVISO® SMART :
Semence SMART KWS +
Nouvel herbicide CONVISO® ONE de BAYER

www.convisosmart.be | www.kwsbenelux.com

KWS

CONVISO® est une marque déposée de Bayer.

Lutte contre la jaunisse virale: un bilan inquiétant

Vous souvenez-vous que l'année dernière, pour la première fois depuis des décennies, chez nous, mais aussi dans le reste de l'Europe, nous avons pu semer des graines de betteraves enrobées ou non de néonicotinoïdes ? Après de longues discussions et une lutte acharnée de vos représentants, les États membres européens ont finalement interdit ces substances actives et cette façon de travailler. Malgré tous les arguments rationnels et de nombreuses études, le principe de précaution et le «bien-être» des abeilles ont prévalu. Les planteurs de betteraves ont dû revenir aux anciennes techniques telles que la pulvérisation foliaire, pour lutter contre les maladies et les parasites.

Vous rappelez-vous aussi du bilan rassurant qui avait été dressé de cette première année sans néonicotinoïdes au début de la campagne betteravière 2019/20? L'attention s'était alors focalisée sur les conditions météorologiques plus ou moins favorables et la conclusion était que la disparition des néonicotinoïdes n'avait finalement pas eu les conséquences aussi désastreuses que prévues sur la culture et sur les rendements betteraviers.

Et en Belgique, l'autorisation d'urgence permettant de traiter et de semer des graines enrobées avec des néonicotinoïdes n'avait même pas été utilisée massivement. Vu les conditions strictes de cette autorisation, ce n'était pas surprenant. Mais les «observateurs» ont supposé que même les agriculteurs ne croyaient plus aux néonicotinoïdes.

Lorsque nous avons prévenu l'année dernière que nous avions peut-être eu de la chance, nous n'avons pas reçu beaucoup de soutien. Les conditions météo n'étaient pas très favorables aux insectes nuisibles et, après de nombreuses années d'utilisation de semences enrobées, les maladies n'auraient probablement pas pu se développer pleinement pendant la première saison sans néonicotinoïdes. Lorsque nous avons plaidé pour que les néonicotinoïdes ne soient pas définitivement radiés, nous avons même été accusés de mener un combat d'arrière-garde...

Au cours des dernières semaines, ce discours a changé. Cela est sans aucun doute dû à la pression croissante exercée par les pégomyies et les pucerons verts, mais aussi aux symptômes de jaunisse virale qui sont déjà observés. Non seulement en Belgique, mais aussi dans un certain nombre de pays producteurs de betteraves importants tels que l'Allemagne, la France et l'Autriche où la situation se détériore sensiblement. Depuis des semaines, nos collègues envoient des messages alarmants.

Dans le cadre de la CIBE, nous continuerons donc à sensibiliser les décideurs européens en attirant une fois de plus leur attention sur ces problèmes. Pourquoi jeter à la poubelle une approche éprouvée et très ciblée contre la jaunisse et contraindre les producteurs de betteraves à recourir à des solutions moins efficaces, moins durables et plus coûteuses ? Tout cela s'inscrit en plus dans le cadre de la stratégie «de la ferme à la fourchette» que la Commission a présentée fin mai. Une fois de plus, cette stratégie excelle par sa volonté (aveugle) de réduire les produits de protection des cultures, sans tenir compte de l'impact concret. De beaux objectifs, mais le trajet qui y mène promet beaucoup de victimes ...

> "Nous continuerons à défendre cette utilisation particulière des néonicotinoïdes parce que les semences enrobées font partie des outils indispensables dont les betteraviers ont besoin pour assurer la pérennité de leur métier"

Et dans notre propre pays, nous allons répéter haut et fort notre plaidoyer pour de nouvelles autorisations d'urgence, au moins pour les produits et les substances actives qui sont encore disponibles sur le marché.

Soyons clair : nous continuerons à défendre cette utilisation particulière des néonicotinoïdes parce que les semences enrobées font partie des outils indispensables dont les betteraviers ont besoin pour assurer la pérennité de leur métier.

Cette utilisation est actuellement la solution la moins mauvaise en attendant de trouver d'autres outils plus performants sur tous les plans; sur le plan économique pour la survie des planteurs, sur le plan de la biodiversité pour la société actuelle et en faveur de la réduction des émissions de carbone pour les générations futures, ...

Nous espérons que nos ministres de l'agriculture et l'administration de la santé publique feront preuve d'autant de pragmatisme et de bonne volonté que ces dernières années. Ils peuvent sans aucun doute compter à nouveau sur l'expertise de l'IRBAB.

Permettez-moi de terminer par une autre question. Vous souvenez-vous qu'au début de la crise du Covid-19, la souveraineté alimentaire de l'Europe et le rôle crucial de l'agriculture dans ce domaine ont fait l'objet de nombreux discours ? Dans les semaines et les mois à venir, on verra si ces déclarations étaient sincères ou s'il ne s'agissait que de paroles en l'air…

Peter Haegeman
Secrétaire général CBB

SOPABE-T prend place au sein du Comité stratégique RT

Le conseil d'administration de la Raffinerie Tirlemontoise a récemment été remplacé par un «administrateur unique». La SOPABE-T a donc dû chercher une nouvelle façon d'exercer certains de ses droits en tant qu'actionnaire minoritaire. En concertation avec la RT et Südzucker, un comité stratégique a donc été mis en place.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau code des sociétés et associations, la RT a choisi il y a quelques mois d'introduire un modèle de gestion avec un «administrateur unique». Ce rôle est rempli par Guy Paternoster depuis fin février (voir aussi «Changements de direction chez Südzucker et à la RT» dans Le Betteravier de mars 2020).

Le début de ce nouveau modèle signifie également la dissolution de l'ancien conseil d'administration. Les producteurs de betteraves livranciers à la RT, via la SOPABE-T, avaient un mandat du conseil d'administration. La SOPABE-T est en effet l'actionnaire (minoritaire) du plus grand fabricant de sucre de notre pays.

Avec l'accord sur la création de ce comité, les trois parties concernées se sont entendues sur les obligations d'information de la RT et de son actionnaire majoritaire, Südzucker, vis-à-vis de SOPABE-T. L'objectif étant que SOPABE-T continue à disposer au moins du même niveau d'information qu'auparavant.

En pratique

La RT s'engage à fournir à la SOPABE-T à intervalles réguliers, au moins trois fois par an, les mêmes informations que lors de son mandat d'administrateur. Il s'agit de toutes les informations systématiquement soumises à l'ancien conseil d'administration, y compris les informations économiques, financières, agronomiques, de production et autres informations importantes concernant les activités de l'entreprise.

La première réunion du comité stratégique de la RT s'est tenue le 19 mai dernier.

L'une de ces réunions aura lieu au cours du mois de février. Les autres réunions se tiendront en principe en juin, 15 jours avant l'assemblée générale de la RT, dans le courant du mois de mai, et au début de la campagne betteravière (septembre ou octobre).

En outre, des réunions d'urgence sont également possibles, comme c'était le cas auparavant avec le conseil d'administration. Si SOPABE-T le demande, le Vorstand (comité exécutif de Südzucker) ou un membre du Vorstand ou un représentant de Südzucker rencontrera SOPABE-T pour discuter de ses objectifs et de ses attentes à (moyen) long terme.

La SOPABE-T peut nommer jusqu'à cinq représentants pour participer à ce comité stratégique. Ils sont, en principe, membres du conseil d'administration de la société participante et peuvent être assistés par des experts externes.

La SOPABE-T a désigné les personnes suivantes comme membres de ce comité : Jean-Paul Vanelderen, président du Comité de coordination de la Hesbaye et du Verbond, Vincent Demanet, président de la Fédé-RT, Jef Cleiren, représentant sortant de la SOPABE-T au conseil d'administration de la RT et Marcel Jehaes et Peter Haegeman, respectivement président et administrateur délégué de la SOPABE-T.

ENQUÊTE

Enquête communication organisations betteravières

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!

L'organisation betteravière cherche à améliorer sa communication et réfléchit aux canaux qu'elle utilise. Que pensez-vous du «Betteravier», des newsletters et des sites web de la Confédération des planteurs de betteraves belges (CBB) et de l'Association des Betteraviers Wallons (ABW)? Quels sont les sujets qui vous intéressent le plus ? Aidez-nous à améliorer nos canaux de communication en participant à cette enquête via ce lien :
https://forms.gle/zrJKoaDdQsthbJ4u8

Cela ne devrait pas prendre plus de 15 minutes. Merci d'avance !

Le prix 2019 RT est déterminé : explication et analyse

Comme déjà annoncé via une newsletter début du mois de juin, le prix de 2019 a été déterminé et les planteurs ont reçu fin juin le solde pour leurs betteraves 2019. Heureusement, un complément de prix vient compléter le prix de base mais malgré cela, seul le planteur « moyen » parvient à couvrir ses coûts de production.

Détail du prix 2019

Les ventes de sucre SZ4 (Allemagne, Belgique, France, Pologne) se sont faites à un prix légèrement supérieur par rapport à 2018. Même si les prix ont légèrement augmenté sur le marché européen, Südzucker avait encore des contrats à bas prix des années précédentes et donc le prix SZ4 reste encore en dessous du « Price Reporting Européen » (dont la moyenne est de 343 €/t de sucre pour nos régions).

Le prix de la betterave 2019 en contrat de base est de 18,65 €/t à 17°Z contre 17,11 €/t l'année passée ; pour le contrat additionnel, on est à 22,65 €/t à 17°Z.

Pour 2019, les prix de base (puples inclues) sont donc :
- En contrat de base (CB) de 24,03 €/t à 17°z
- En contrat additionnel (DAd) e 27,18 €/t à 17°z
- En hors contrat (HC) de 13,99 €/t à 17°z.

A ces prix, vous devez chacun individuellement ajouter vos primes, indemnités et pénalités.

Comme chaque année depuis maintenant 3 ans, un complément de prix est négocié par vos représentants. Après discussions, ils sont arrivés à 5,38 €/t pour le contrat de base et 4,53 €/t en contrat additionnel. La négociation a permis d'obtenir un gain de 0,40 €/t.

Comparaison des 3 dernières années

	2017		2018		2019	
	CB	CAd	CB	CAd	CB	CAd
Prix de base €/t à17°Z	20,59	24,59	17,11	21,11	18,65	22,65
Complément de prix €/t à 17°Z	2,93	1,95	4,60	3,35	5,38	4,53
Prix de base total €/t à 17°Z	23,52	26,54	21,71	24,46	24,03	27,18
Rendement Total RT	96,06 t/ha à 18,07°Z		81,16 t/ha à 18,63°Z		89,93 t/ha à 17,63°Z	
Prix all-In* €/t à richesse de campagne	26,75	26,05	26,13	25,23	26,30	25,64
Prix all-In* moyenne contrat	26,62		25,98		26,20	
Chiffre d'affaires moyen total RT €/ha (sans le hors contrat)	2.557,12		2.108,54		2.356,17	

Explication « Prix all-in »

La RT parle, elle, d'un prix all-in qui inclut donc les pulpes, primes, indemnités et pénalités. Pour 2019, le prix all-in en contrat de base est de 26,30 € et de 25,64 € pour le contrat additionnel.

Mais comme vous avez déjà pu le lire dans nos précédentes éditions, nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de formuler le prix car cela ne permet pas de bien comprendre le prix réel de la betterave. Chacun a des primes et pénalités différentes et avec un prix all-in, il n'est pas possible de faire son compte personnel. Nous continuerons donc de parler en prix de base.

Et la rentabilité des planteurs ?

Le chiffre d'affaires à l'hectare pour le contrat de base avec le rendement moyen RT de 89,93 à 17,63°Z est de 2.284,20 €/ha.

La tableau ci-dessous donne une indication du chiffre d'affaires (pulpes inclues - hors primes et pénalités) en fonction de la richesse et du rendement à l'hectare. Par rapport aux coûts de production moyen de +- 2.380 euros/ha, il est clair que les deux paramètres doivent être élevés pour prétendre à un revenu correct à l'hectare, et on ne tient pas compte ici de la rémunération du travail !

Dans de nombreux cas, ce sont les primes qui décideront des gains ou des pertes : un planteur qui a livré le 16 septembre et qui a un rendement de 75 t/ha à 18,40°Z réalisera, grâce à la prime hâtive, un chiffre d'affaires de 2.380 € au lieu de 2.029 € sans primes. Le planteur qui a livré le 25 janvier avec un rendement de 95 t/ha à 17,20°Z verra son chiffre d'affaires passer de 2.324 €/ha à 2.796 €/ha grâce à l'indemnité de bâchage et à la prime tardive. Un planteur qui a livré 95 t/ha à 17,8°Z en période neutre a un chiffre d'affaires de 2.447,22 €/ha. Ces exemples ont été calculés pour les betteraves sous contrat de base, à l'exclusion des pénalités tares terres, betteraves non conformes, ...

Et la suite ?

La RT devra continuer à faire des efforts pour convaincre les planteurs d'investir dans la culture de betteraves en 2021. La campagne 2020 sera probablement caractérisée par des rendements très différents (de très bas à très élevés) dans un marché qui, avec la crise actuelle, se redresse moins vite que prévu. Aujourd'hui, cependant, les prix spots européens sont à un bon niveau, ce qui pourrait être prometteur pour la suite. La mission et le défi sont et restent de garder tous les planteurs à bord afin que l'avenir de la filière betteraves-sucre soit assuré.

Accord Interprofessionnel 2021

En attendant, des discussions sur l'accord 2021 ont démarré. Suite à nos demandes, la RT a déjà signalé que la base du prix de la betterave sucrière ne sera plus le prix SZ4 (ventes Südzucker sur les marchés européen et mondial), mais les prix de ventes sur le marché européen de toutes les entreprises sucrières de Belgique, des Pays-Bas, de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne, communiqués à la Commission Européenne pour notre région (=Price Reporting Européen). Ce prix annoncé est (jusqu'à aujourd'hui) toujours plus élevé que le prix moyen du SZ4, transparent et conduira normalement à un prix de base plus élevé. De plus, cela permettra aux planteurs de suivre plus facilement le prix des betteraves. Ces deux éléments, une meilleure transparence et un prix de base plus élevé, étaient les exigences claires de l'organisation des planteurs.

Parmi les autres demandes qui ont été abordées dans le cadre de l'AIP 2021 figurent le système de tare terre trop stricte, les primes hâtives et tardives, l'introduction d'une prime de fidélité et, si la confiance dans la culture peut être rétablie, la poursuite de la participation pour autant que la rentabilité de la culture soit revenue et la conservation d'un avantage à celle-ci.

Nous sommes toujours à la recherche d'un accord interprofessionnel stable qui puisse plaire aux deux parties et qui soit valable pour plusieurs années. En voulant modifier chaque année les piliers fondamentaux des accords (de 17°Z à 18°Z, du prix SZ4 à la moyenne européenne, prix minimum garanti, etc.), il est clair que le nouvel équilibre post-quota n'a toujours pas été trouvé. En tant qu'organisation de producteurs de betteraves, nous le regrettons et faisons tout notre possible pour parvenir à un accord durable et équilibré. ■

Judith Braconnier, Fédé-RT

Chiffre d'affaires (pulpes inclues - hors primes et pénalités) en fonction de la richesse et du rendement à l'hectare.

omzet/ha		ton netto/ha														
		75	77,5	80	82,5	85	87,5	90	92,5	95	97,5	100	102,5	105	107,5	110
suikergehalte (%)	15	1.452	1.500	1.549	1.597	1.646	1.694	1.742	1.791	1.839	1.888	1.936	1.984	2.033	2.081	2.130
	15,5	1.532	1.583	1.634	1.685	1.736	1.787	1.838	1.889	1.940	1.991	2.042	2.093	2.144	2.195	2.246
	16	1.611	1.665	1.719	1.773	1.826	1.880	1.934	1.987	2.041	2.095	2.148	2.202	2.256	2.310	2.363
	16,5	1.691	1.747	1.804	1.860	1.917	1.973	2.029	2.086	2.142	2.198	2.255	2.311	2.367	2.424	2.480
	17	1.771	1.830	1.889	1.948	2.007	2.066	2.125	2.184	2.243	2.302	2.361	2.420	2.479	2.538	2.597
	17,5	1.850	1.912	1.974	2.035	2.097	2.159	2.221	2.282	2.344	2.406	2.467	2.529	2.591	2.652	2.714
	18	1.930	1.994	2.059	2.123	2.187	2.252	2.316	2.380	2.445	2.509	2.573	2.638	2.702	2.766	2.831
	18,5	2.010	2.077	2.144	2.211	2.278	2.345	2.412	2.479	2.546	2.613	2.680	2.747	2.814	2.881	2.948
	19	2.089	2.159	2.229	2.298	2.368	2.438	2.507	2.577	2.647	2.716	2.786	2.856	2.925	2.995	3.065
	19,5	2.169	2.241	2.314	2.386	2.458	2.531	2.603	2.675	2.748	2.820	2.892	2.965	3.037	3.109	3.181
	20	2.249	2.324	2.399	2.474	2.549	2.624	2.699	2.774	2.849	2.923	2.998	3.073	3.148	3.223	3.298
	20,5	2.329	2.406	2.484	2.561	2.639	2.717	2.794	2.872	2.949	3.027	3.105	3.182	3.260	3.338	3.415
	21	2.408	2.488	2.569	2.649	2.729	2.810	2.890	2.970	3.050	3.131	3.211	3.291	3.371	3.452	3.532

Reprise des terres à Iscal : une idée originale pour annuler la pénalité tare terre

Lors des négociations de l'accord précédent (AIP 18-20), les planteurs du Hainaut ont obtenu la possibilité d'annuler la pénalité tare terre si les planteurs reprennent une quantité de terre définie lors de l'évacuation des bassins. L'année passée, très peu de terre avait été amenée à l'usine et peu de planteurs avaient fait appel à ce système. Cette année, tout est prêt pour tester ce dernier et certaines conditions ont changé !

L'évacuation des terres est un défi annuel pour les sucreries. A Iscal, c'est environ 80 000 t de terre qui doivent être évacuées chaque année. Ce n'est pas toujours chose aisée et les réglementations de plus en plus strictes viennent compliquer cela. Avec le système proposé, l'application de la réglementation est limitée car chacun vient reprendre ses terres !

Accord pour les terres de 2019

Dans le cadre de l'accord interprofessionnel d'application pour la campagne écoulée 2019-20, il est prévu de donner la possibilité aux planteurs du Hainaut d'annuler leur pénalité tare terre en reprenant leurs terres provenant des bassins de la sucrerie. Vu l'impossibilité de mettre en œuvre ce qui est écrit actuellement dans cet AIP, les représentants des planteurs se sont réunis avec Iscal et il a été convenu les modalités suivantes :

1. Tous les planteurs du Hainaut ayant une pénalité tare-terre supérieure à 100 € ont la possibilité de reprendre une partie de leurs terres (ceux en-dessous de 100 €, ne sont pas concernés par cette mesure – la pénalité tare-terre leur sera donc maintenue).
2. La **quantité de terre** à reprendre individuellement est déterminée par la formule ci-dessous, basée sur les références personnelles du planteur.

$$\textbf{Quantités (Tonnes)} = \frac{\text{Montant de la pénalité (€)}}{\text{Barème transport terre du village du planteur (plafonné à 40 k)}}$$

Selon cette formule, au plus le planteur est éloigné au moins il doit reprendre de la terre. Ceci est donc une forme de mutualisation entre planteurs. Par contre, au plus le planteur a amené de la terre à l'usine, au plus il doit en reprendre.

3. Le planteur doit venir chercher les terres **par transport axe** (ou par transport organisé par lui-même).
4. Le planteur sera défrayé à hauteur de **60 % pour le transport de la reprise de terre** assuré par ses propres soins (distance du village du planteur - sur base du barème usine des terres – plafonné à 40 km).
5. La logistique de récupération des terres est organisée par Iscal (voir détail plus bas).

Exemples

L'exemple ci-dessous est calculé sur base d'une quantité de betteraves brutes de 750 t avec une tare terre de 6,5 %. Cela fait donc une quantité de terre amenée à l'usine de 48,75 t et 18,75 t de terre au-dessus du pivot. La pénalité payée est donc de 18,75 t x 15 € = 281,25 €. Nous voyons donc que selon la formule appliquée, au plus le planteur est loin, au moins il doit reprendre de la terre.

Km	Barème (arrondi 2 décimales)	Quantité terre pour annuler la pénalité (cf formule point 2)	Quantité réellement reprise	Barème 60 %	Défraiement transport
5	2,41 €/t	116,70 t	120 t	1,45 €/t	174 €
15	3,95 €/t	71,20 t	75 t	2,37 €/t	178 €
25	4,48 €/t	62,78 t	65 t	2,69 €/t	175 €
>40	7,78 /t	36,15 t	40 t	4,67 €/t	187 €

Prenons maintenant un autre exemple où les planteurs sont tous à 15 km mais ont amené des quantités différentes de terre ; toujours avec 750 t de betteraves brutes et le barème 15 km de 3,95 €/t de terre (60 % = 2,37 €/t). Au plus la pénalité est élevée, au plus le planteur doit reprendre de la terre.

Tare terre	Quantité amenée à l'usine	Quantité terre au-dessus du pivot	Pénalité payée	Quantité terre pour annuler la pénalité (cf formule point 2)	Quantité réellement reprise	Défraiement transport
5,5 %	41,25 t	11,25 t	168,75 €	42,72 t	45 t	106,65 €
6,5 %	48,75 t	18,75 t	281,25 €	71,20 t	75 t	177,75 €
7,5 %	56,25 t	26,25 t	393,75 €	99,68 t	100 t	237 €
8,5 %	63,75 t	33,75 t	506,25 €	128,16 t	130 t	308,1 €
10,5 %	78,75 t	48,75 t	731,25 €	185,13 t	190 t	450,3 €

Conditions supplémentaires

La quantité minimale calculée doit être impérativement reprise pour que la pénalité soit annulée mais il est possible sur demande de reprendre plus de terre. Le calcul du défraiement pour le transport se fait alors sur la quantité totale enlevée et sur base de la distance du village du planteur.

Le remboursement de la pénalité et le paiement du transport se feront en même temps que le paiement du solde et des excédents de la campagne, à savoir le 30/11/20 pour la campagne 2019.

Iscal Sugar décline toute responsabilité quant au transport ainsi que l'endroit de déchargement des terres. Par ailleurs, Iscal s'engage à veiller à ce que la qualité des terres à reprendre satisfasse aux exigences pour un transport en toute sécurité par des bennes agricoles. Si Iscal ne sait pas organiser la reprise des terres comme prévu, l'engagement du planteur de reprendre les terres vaut droit au remboursement de la réfaction.

Mise en pratique

Les planteurs concernés pour 2019 ont déjà été contactés et sur les 300 planteurs concernés, une centaine de planteurs ont répondu positivement à l'appel de l'usine.

De manière générale, 3 périodes (de 10 jours chacune) d'enlèvement (entre mars et août) seront organisées par Iscal Sugar, pour les planteurs qui ont répondu positivement. Ils seront contactés par le service agronomique pour la planification. En cas de forte participation, il sera impossible de satisfaire toutes les demandes à certaines périodes plus favorables (exemple après moisson). Un ordre alphabétique variable d'une année à l'autre sera mis en place afin de ne pénaliser personne. Tout refus de période sera considéré comme une non-participation au système mis en place.

Si le système décidé entre le Comité du Hainaut et Iscal fonctionne bien, il sera reconduit pour les années suivantes. Si vous avez des commentaires sur la reprise des terres, n'hésitez pas à nous contacter ! ■

Judith Braconnier, CoCo Hainaut-Iscal

Rendements betteraviers prévus à la baisse

Les producteurs de betteraves néerlandais s'attendent à un rendement nettement inférieur sur de nombreuses parcelles avec toutefois d'énormes différences entre les régions et même au sein des régions. Coup d'œil de l'autre côté de la frontière, chez nos voisins du nord.

Toutes les betteraves sucrières des Pays-Bas sont transformées par Royal Cosun, une coopérative de quelque 9.000 producteurs de betteraves sucrières. Un agriculteur cultive généralement des betteraves sucrières tous les quatre à six ans. Les autres cultures dans la rotation sont les pommes de terre, le blé, les oignons, l'orge et divers légumes.

Cette année, la moyenne des semis de betteraves a été fixée au 7 avril, soit un jour plus tard qu'en 2019 mais similaire à la moyenne à long terme.

Les Pays-Bas ont connu un hiver très humide suivi d'un mois d'avril relativement chaud, ensoleillé et très sec. Le mois de mai a également été très sec. Le manque de précipitations est historiquement élevé, à peine 160 mm.

Le développement des betteraves est très irrégulier et généralement un peu en dessous de la moyenne. Surtout en Zélande, mais aussi dans d'autres régions où les terres sont lourdes, il y a peu de parcelles avec un nombre suffisant de plantes. Une grande partie est en mauvais état parce que la graine n'a pas germé à cause de la sécheresse ou s'est desséchée après la germination.

Sur les sols plus légers, les planteurs ont également eu des problèmes suite au gel nocturne, entre autres. Mais la sécheresse y provoque aussi des dégâts. Les précipitations de ces dernières semaines ont apporté un certain soulagement, mais elles sont encore bien trop faibles pour que la situation soit normale.

De nombreux producteurs seront donc confrontés à de faibles rendements. D'ailleurs, il y a aussi des problèmes avec d'autres cultures. Les insectes du sol et les pucerons ont également causé très tôt des dommages en raison de l'interdiction des néonicotinoïdes et il est devenu très difficile de maintenir la culture en bon état sanitaire.

Les prévisions de rendement ne sont pas bonnes. Actuellement, SuikerUnie s'attend à environ 13 tonnes de sucre par hectare, ce qui est considérablement inférieur à la moyenne pluriannuelle de plus de 14 tonnes par hectare. Les prévisions sont encore incertaines en raison de la saison de croissance encore longue et peuvent encore changer. La poursuite ou non de la sécheresse sera un facteur crucial.

En 2019, comme dans une grande partie de l'Europe, il a fait trop sec aux Pays-Bas pour la culture des betteraves. Les précipitations étaient insuffisantes et sont arrivées trop tard dans la saison.

A partir de la fin du mois de septembre de l'année dernière, les précipitations ont été supérieures à la moyenne ce qui a rendu difficiles les conditions de récolte. La teneur en sucre était plus faible et la tare terre élevée. La qualité de la betterave était loin d'être parfaite. Le rendement du sucre s'est finalement élevé à 13,7 tonnes par hectare. Les deux usines Cosun, à Dinteloord et Vierverlaten, ont transformé 6,8 millions de tonnes de betteraves sucrières en 1,1 million de tonnes de sucre.

Pour la prochaine campagne, la coopérative Suiker Unie prévoit une campagne de la mi-septembre au début du mois de janvier. C'est une période relativement courte en raison de la faible superficie contractée de 83.500 hectares. ■

Source : WABCG, Cos

MERCOSUR : la Chambre des représentants néerlandaise dit «non

Aux Pays-Bas, une coalition regroupant organisations agricoles et de la société civile est satisfaite que la Chambre des représentants, qui correspond à notre Chambre fédérale, rejette l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Il s'agit d'un traité entre l'Union européenne et cinq pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela). Fait remarquable, l'Union chrétienne, le parti de la ministre de l'agriculture Carola Schouten, a été le facteur décisif.

Une motion d'Esther Ouwehand, chef du parti pour les animaux, a reçu le soutien au parlement de pratiquement toute l'opposition et finalement aussi du parti au pouvoir ChristenUnie. En conséquence, il existe une étroite majorité à la Chambre des représentants qui demande au gouvernement d'informer la Commission européenne que les Pays-Bas retirent leur soutien à l'accord du Mercosur.

Cela met le Premier ministre Mark Rutte dans une position difficile. Formellement, Rutte peut ignorer la motion de la Chambre des représentants, mais c'est très inhabituel. Rapporter à Bruxelles que les Pays-Bas ne sont pas d'accord avec un traité qui a été négocié pendant des années est un reproche politique pour lui. Le Premier ministre néerlandais a toujours préconisé des accords de libre-échange tels que le Mercosur, qui, selon le gouvernement, contribuent à améliorer la position des Pays-Bas en matière d'exportation.

Techniques culturales betteravières

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES

Rubrique rédigée sous la responsabilité de l'IRBAB, Barbara Manderyck, avec le soutien du Service public de Wallonie.

FONGI MEMO 2020

Kathleen Antoons & André Wauters (IRBAB asbl- KBIVB vzw)

Bref retour sur la saison 2019

Malgré les conditions très chaudes de début juillet 2019, les maladies foliaires sont apparues à une date « normale », c'est-à-dire au cours de la troisième semaine du mois de juillet. Une première parcelle atteint le seuil de 5% de cercosporiose le 18 juillet. 8 pourcent des champs atteignent ce seuil de traitement pour la cercosporiose une semaine plus tard. Le seuil de traitement est atteint pour la première fois pour la rouille à partir du 25 juillet et pour l'oïdium seulement le 1 août.

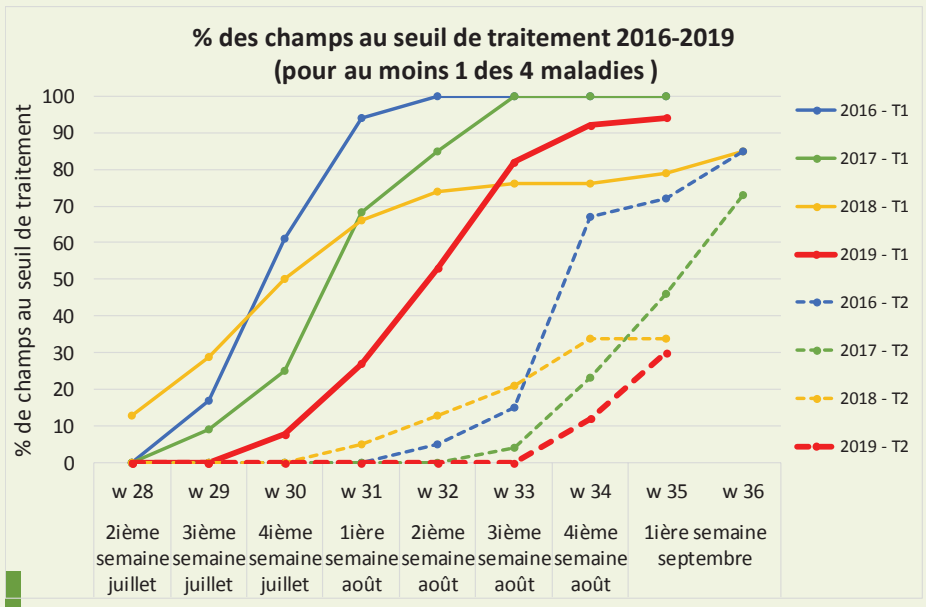

***Figure 1** : Pourcentage des champs du réseau « observations des maladies foliaires » qui ont atteint le seuil de traitement pour un premier traitement T1 (lignes continues) et pour un second traitement T2 (lignes pointillées) - Comparaison 2019 (rouge), 2018 (jaune) 2017 (vert) et 2016 (bleu).*

Au 14 août, 85 % des parcelles ont atteint le seuil de traitement pour la première fois. A cette date, la cercosporiose recommence son développement dans les parcelles ayant déjà été traitées en juillet pour cette maladie. A la fin du mois d'août, un tiers des parcelles réatteint le seuil de traitement pour la cercosporiose ou pour la rouille. Un traitement n'a cependant été recommandé que pour les arrachages tardifs et en présence de cercosporiose.
Comme nous le constatons depuis un certain nombre d'années, le mois de septembre est souvent favorable par son climat à une extension de la cercosporiose. A cette époque de l'année, seule la variété offre une protection efficace.

Etat des lieux des fongicides agréés

Différentes substances actives, ayant une efficacité sur les maladies foliaires, n'ont pas été renouvelées au niveau européen. Le non-renouvellement d'un substance active au niveau européen implique l'interdiction d'utiliser cette substance.

La substance active propiconazole ne peut plus être utilisée à partir de cette année. Les produits contenant du propiconazole tels que « Ranch », « Armure » ou « Difure Pro » ne sont plus autorisés. Tout comme pour le propiconazole, l'approbation du quinoxyfen n'a pas été renouvelée. L'utilisation du produit Fortress (500g/l quinoxyfen) n'est plus autorisée.

Cette saison est **la dernière saison où les produits à base d'époxiconazole peuvent être employés**. L'utilisation des produits à base d'époxyconazole est **autorisée jusqu'au 31/10/2020.** Ce retrait concerne par exemple les produits phytopharmaceutiques Mercury, Retengo Plus, Opus Team ou encore type « Rubric ». Cela signifie que si vous avez encore du stock d'un ou de ces produits, cette saison est la dernière saison au cours de laquelle vous pouvez les appliquer en betteraves sucrières.

Les autorisations des produits à base de fenpropimorphe sont retirées en raison de l'expiration de l'approbation de la substance active au niveau européen. L'utilisation des produits contenant du fenpropimorphe est autorisée **jusqu'au 31/10/2021**.

Les substances actives agréées en betteraves sucrière peuvent être consultées sur Phytoweb (http://fytoweb.be). Afin de rester au courant des informations importantes (retrait de substances actives, autorisation temporaire de 120 jours,…), nous vous conseillons de régulièrement consulter les nouvelles sur Phytoweb. Vous pouvez également consulter une liste actualisée des fongicides agréés en betteraves sucrières pour la saison 2020 sur notre site internet (Betterave > Protection des plantes > Produits phytosanitaires).

Bien raisonner le contrôle des maladies foliaires

Première étape: Diminuer le risque

Le contrôle des maladies foliaires commence avant l'apparition des premiers symptômes.
Nous vous rappelons ci-après les principaux leviers agronomiques à activer au semis :

- Un allongement de la rotation (minimum trois ans).
- Un enfouissement des feuilles de betteraves diminue le risque de contaminations par la cercosporiose.
- La proximité d'une parcelle en non-labour infestée l'année antérieure augmente considérablement le risque cercosporiose.
- Les excès de fumure sont favorables au développement de l'oïdium.
- Le choix d'une variété tolérante assure un développement moins rapide des maladies foliaires et vous permet peut-être de reculer la date de la première application fongicide et d'ainsi éviter un second traitement. Ceci est d'autant plus important pour les arrachages tardifs.

Des tolérances variétales s'observent pour les différentes maladies foliaires. Pour l'oïdium, la tolérance variétale est importante et permet avec certaines variétés de ne pas traiter contre cette maladie. Pour la rouille, l'importance de la tolérance variétale s'exprime plus tard dans la saison et plus dans la région côtière.

Pour la cercosporiose, les différences variétales s'expriment plus dans la dynamique de développement de la maladie au cours du temps que par la date d'apparition des premières taches.

Deuxième étape : Observer les parcelles

Chaque semaine, à partir de début juillet, des observateurs extérieurs et l'IRBAB réalisent des observations dans différentes parcelles pour évaluer la pression en maladies foliaires. A partir des données collectées, des messages sont envoyés via le service d'avertissement. Une carte est également publiée sur le site internet de l'IRBAB. Cette carte indique l'évolution des maladies et le risque au fur et à mesure de la saison. Chaque champ observé est représenté par un point coloré dont la couleur évolue en fonction du risque. En cliquant sur le point, la situation par maladie (rouille, oïdium, cercosporiose et ramulariose) est reprise.

Le carte est accessible via la lien suivant : https://www.irbab-kbivb.be/fr/juillet-aout-2020-problemes-sanitaires-signales-en-culture-betteraves/ (Cartographie champs d'observation > Problèmes sanitaires signalés en culture).

Cette carte illustre en temps réel la pression en maladies dans différents champs. Avant d'effectuer un traitement fongicide, il est nécessaire d'effectuer des observations dans vos parcelles et de vérifier si le seuil de traitement est atteint. A partir de début juillet, il est recommandé d'observer la présence de maladies foliaires dans vos parcelles. Pour ce faire, vous devez circuler dans votre champ et **prélever 100 feuilles dans la couronne centrale** (pas les feuilles sénescentes ni les jeunes feuilles du cœur). Observez des feuilles sèches. L'oïdium n'est visible que sur un feuillage sec.

Troisième étape : Raisonner le traitement fongicide

Seuils d'intervention :

Un traitement ne sera **envisagé que si le seuil de traitement est atteint** pour une des 4 maladies. Une feuille est considérée atteinte si au moins une tache est observée sur la feuille. Les seuils de traitement sont différents en fonction de la maladie et de la date d'observation. Les seuils sont repris dans le tableau ci-dessous:

Seuils de traitement	Jusqu'au 20 août	Après le 20 août
Cercosporiose / Ramulariose	**5** % des feuilles atteintes	**20** % des feuilles atteintes
Oïdium / Rouille	**15** % des feuilles atteintes	**30** % des feuilles atteintes

A partir du 20 août, en plus du seuil, il faudra tenir compte de la date d'arrachage et du délai de traitement avant récolte. Il faudra aussi envisager la rentabilité du second traitement.

Un traitement après le 10 septembre n'est jamais rentable.

Cercosporiose : bien positionner le premier traitement

La protection des betteraves contre la cercosporiose est moins aisée que contre la rouille ou l'oïdium. Les fongicides arrêtent le développement de la cercosporiose, momentanément, mais ne la tue pas complètement. La cercosporiose peut donc redémarrer après la fin de la rémanence du fongicide. En positionnant le traitement trop tôt ou trop tard, on risque de ne pas maîtriser la maladie ou de diminuer la rentabilité économique.

La date où le seuil de traitement est atteint pour la cercosporiose (ou autre maladie) varie entre les années mais aussi entre les parcelles : **effectuer un traitement à une date ou lors d'une semaine fixe n'a aucun sens économique**.

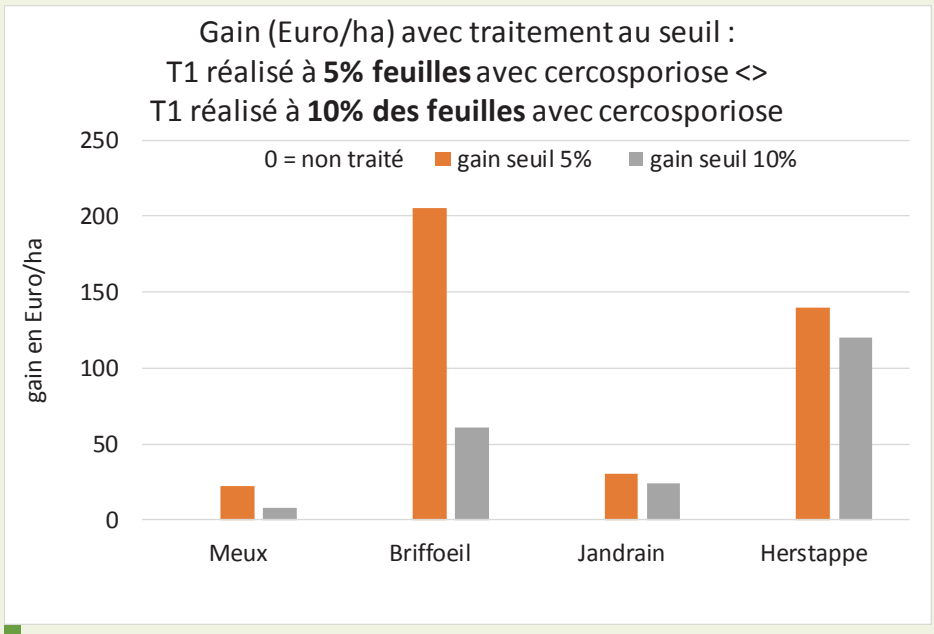

***Figure 2**: En présence de cercosporiose, le traitement fongicide doit être positionné lorsque le seuil de **5 % de feuilles** présentent les premières taches (gain en orange). Si on attend trop longtemps (10% en gris), la cercosporiose sera difficile à maitriser entraînant une perte d'efficacité et financière. Plus le seuil de traitement est atteint tôt dans la saison, plus il est important d'intervenir au bon moment.*

Toutes les études montrent aujourd'hui que le positionnement idéal du traitement contre la cercosporiose se situe lorsque 5 % des feuilles de betteraves présentent de premières petites taches.

Les essais menés dans le cadre du projet 'BetaProTech' (IRBAB-ULiège-ArgOptimize, subventionné par SPW—DGARNE) ont montré qu'un traitement retardé de 10 jours (10% de feuilles atteintes) était moins efficace et moins rentable. De plus, les essais ont permis de montrer que c 'est surtout le premier traitement qui assure la protection de la culture bien plus que le deuxième.

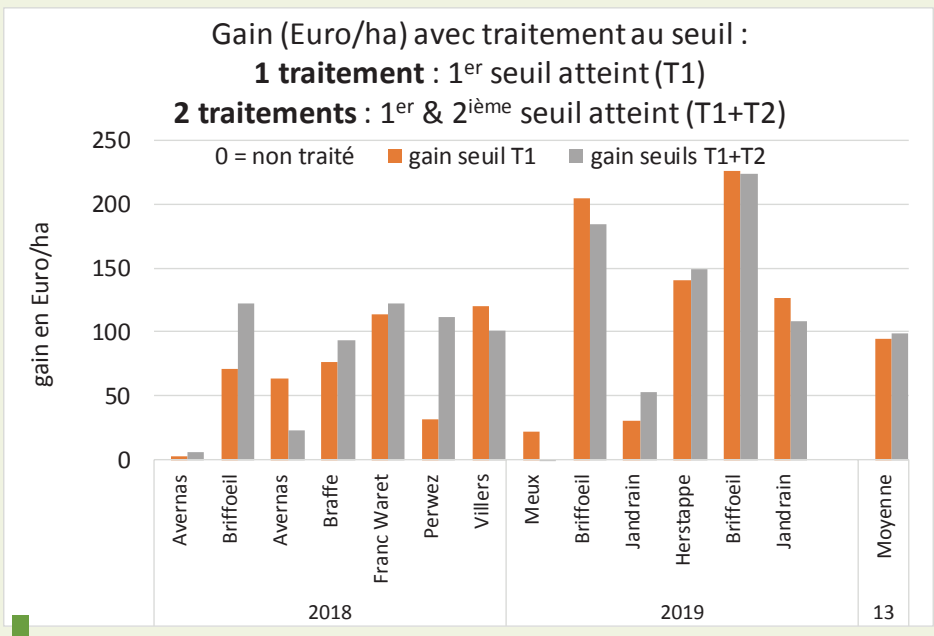

***Figure 3**: C'est surtout le positionnement du premier traitement au seuil qui assure une bonne protection et une rentabilité de la culture. Le traitement T1 est rentable dans pratiquement tous les essais alors que deuxième traitement n'est rentable que dans 2 des 13 essais.*

La stratégie fongicide

Afin de vous aider dans le choix des fongicides, la figure ci-contre schématise les principaux fongicides agréés en betterave. Les substances actives agréées peuvent être regroupées en 4 catégories selon leur mode d'action : les strobilurines, les amines, les triazoles et les multi-sites.
Au premier traitement, quand le seuil de traitement est atteint pour la cercosporiose, privilégiez le choix d'un produit contenant deux substances actives ayant un mode d'action un différent (comme par exemple Retengo Plus, Spyrale, Mercury,…). Plusieurs maladies peuvent se développer en même temps au sein d'une même parcelle. Dans ce cas, il faut choisir un **fongicide 'complet'** couvrant **les quatre maladies foliaires.**

Au cas où le seuil de traitement est atteint une deuxième fois, **choisissez un produit différent au premier fongicide appliqué**. Evitez de choisir lors du deuxième traitement un fongicide qui contient la même triazole qu'au premier traitement même si elle est complétée par une autre substance active. De plus, l'utilisation des strobilurines doit être limitée à maximum une application par saison.

La cercosporiose devient de plus en plus difficile à combattre à cause de l'apparition de souches de cercosporiose résistantes à différents fongicides. Les monitorings ont mis en évidence la pré-

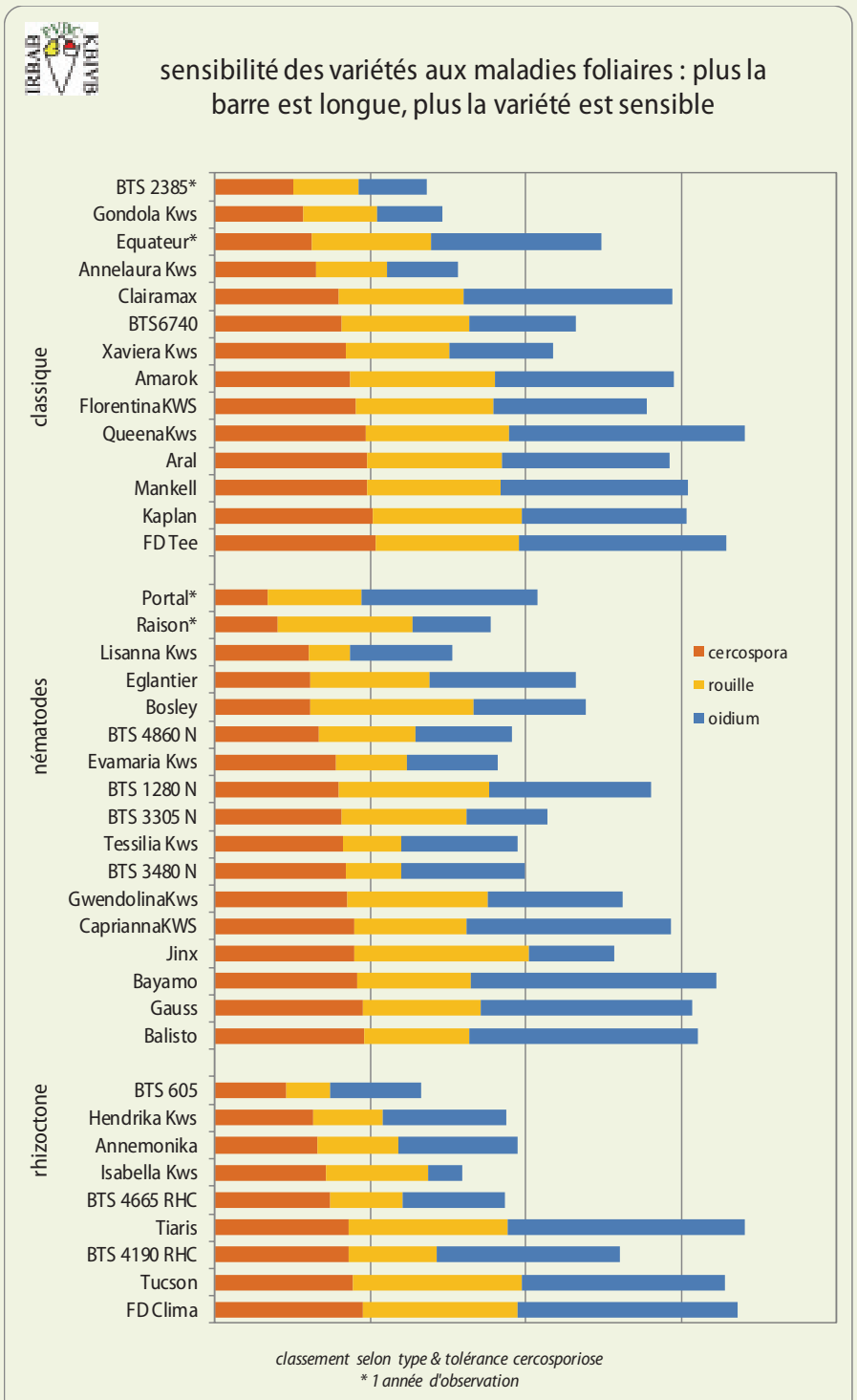

***Figure 4** : Chaque année, afin de vous aider dans votre choix variétal, les sensibilités pour chacune des maladies sont évaluées. Ces données sont synthétisées dans ce graphique*

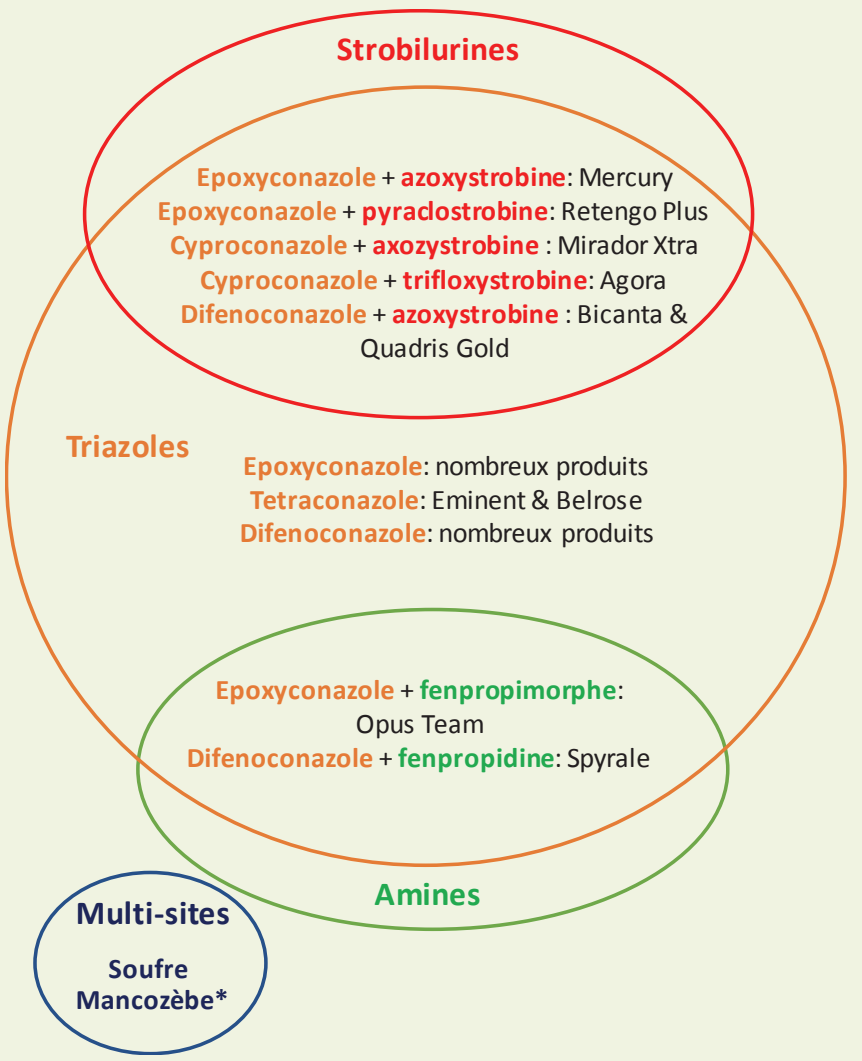

sence de souches de cercosporiose présentant une résistance aux strobilurines dans la quasi-totalité des parcelles échantillonnées. En présence de populations de cercosporiose présentant un niveau de résistance élevé, les strobilurines ne fonctionnent plus du tout. D'autre part, une baisse d'efficacité pour les triazoles est aussi constatée.

Il est indispensable de réduire le risque de développement de résistance et de maintenir la diversité de sélection **en évitant d'appliquer une même fongicide/même mode d'action de manière continue**. En agissant de cette manière, nous pouvons espérer garder le plus longtemps possible l'efficacité de nos fongicides actuels. **L'addition d'un composant multisite**, comme par exemple **le mancozèbe**, permet de soutenir l'efficacité contre la cercosporiose et réduira la pression de sélection des souches de cercosporiose envers une résistance aux triazoles et/ou aux strobilurines. Le mancozèbe peut aussi bien être ajouté un premier traitement qu'au deuxième.

La liste de tous les fongicides agréés en culture betteravière ainsi que le délai avant récolte peuvent être consultés sur le site web de l'IRBAB via: betterave> protection des plantes> produits phytosanitaires> liste d'emploi fongicides foliaires.

Le mancozèbe est à nouveau temporairement autorisé en betteraves.

Une autorisation temporaire de 120 jours pour l'utilisation de produit à base de mancozèbe en culture de betteraves (sucrières, fourragères et rouges) a été délivrée. Elle est valable à partir du **15/06/2020 jusqu'au 12/10/2020 inclus**. Après cette période, les produits à base de mancozèbe ne pourront plus être utilisés en culture betteravière.

Différentes formulations sont temporaires autorisées. L'autorisation est la suivante pour une formulation de:

- 500 g/l mancozèbe SC : 3,2 L/ha, 1 à 3 applications avec un intervalle de 14 jours;
- 80% mancozèbe WP: 1,9 kg/ha, 1 à 3 applications avec un intervalle de 14 jours;
- 75% mancozèbe WG: 2 kg/ha, 1 à 3 applications avec un intervalle de 14 jours.

Pour l'ensemble des produits à base de mancozèbe temporairement autorisés, le délai avant récolte à respecter est de 28 jours. Une zone tampon de 5 m avec technique classique est à respecter. Les détails des autorisations peuvent être consultés sur Phytoweb (Produits phytosanitaires > Consulter autorisations > Sommaires > Situations d'urgence (120 jours)).

***Figure 5**: Prélèvements de taches de cercosporiose en vue d'une détermination de la résistance aux fongicides des familles des strobilurines et triazoles.*

Éviter l'exposition aux produits phytosanitaires lors de l'enlèvement des montées.

Afin d'éviter une exposition non-nécessaire aux fongicides, le moment de la pulvérisation contre les maladies foliaires doit être pris en compte dans la décision du moment d'arrachage des montées. Une exposition prolongée aux résidus de fongicides présents sur les betteraves, immédiatement après l'application, doit être évitée. Ce risque d'exposition augmente si l'on porte peu de vêtements de protection (gants, vêtements à manches longues et jambes de pantalon). C'est souvent le cas lorsque l'on retire les montées car cette activité se déroule quand il fait beau.

Nous recommandons donc d'enlever les montées avant de pulvériser le fongicide. Si ce n'est pas possible, attendez au moins 10 jours après la pulvérisation du fongicide. Il est donc relativement facile de prévenir une exposition inutilement prolongée aux fongicides foliaires. Lorsqu'il n'y a que quelques montées à enlever, où lorsqu'on traverse une parcelle pour observer les maladies foliaires, l'exposition est de courte durée et le risque est négligeable.

Semis et rotation après les betteraves NNI de 2019 !

Toute parcelle de betteraves sucrières semée avec des semences traitées aux néonicotinoïdes (Cruiser ou Poncho Beta) en 2019 et 2020 est soumise aux restrictions suivantes au niveau de la rotation :

- Aucune culture attractive pour les abeilles ne peut y être semée ni cultivée les deux années qui suivent celle du semis de betteraves sucrières. Les engrais verts fleurissants peuvent être semés à condition que la floraison soit empêchée par un traitement mécanique.

- Au cours des troisième à cinquième années qui suivent celle du semis de betteraves sucrières, des cultures moins attractives pour les abeilles (comme maïs, pomme de terre, lin à fibres) peuvent y être semées ou cultivées.

Les listes complètes des cultures autorisées sont consultables sur Phytoweb :
https://fytoweb.be/sites/default/files/legislation/attachments/poncho_beta_autorisation_120_jours_2019_usage_-_corr.pdf
https://fytoweb.be/sites/default/files/legislation/attachments/cruiser_autorisation_120_jours_2019_usage_-_corr.pdf

Engrais verts : date de semis et moment de floraison

La moutarde et les radis fourragers ne doivent préférablement pas être semés trop tôt. Si ceux-ci sont semés trop tôt, il est fort probable qu'ils fleurissent et produisent des graines viables.

La date de semis n'est pas le seul facteur qui a une influence sur la durée de la floraison. Il existe également des différences entre variétés. En 2018, l'IRBAB a mis en place un essai exploratoire avec différentes variétés de moutarde et de radis. Des variétés à floraison précoces et tardives ont été sélectionnées. Le but de l'essai était de déterminer l'ampleur de la différence entre une variété "précoce" et une variété "tardive". S'agit-il de quelques jours ou de plusieurs semaines ? Cette caractéristique est plus importante suite aux restrictions imposées au niveau de la rotation lors de l'utilisation de néonicotinoïdes dans l'enrobage de semences en 2019 car l'implantation des intercultures est autorisée « **à la condition que les floraisons soient évitées de manière mécanique** ». Cependant, les autres règlementations régissant les intercultures doivent être respectées.

Le graphique ci-contre montre le pourcentage de plantes en fleurs. On voit que la variété Carnaval fleurit très rapidement, alors que la variété Architecte n'arrivait pas à une floraison complète .

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Betteraves sucrières avec NNi's	Froment d'hiver	Orge d'hiver	**Lin à fibre**	*Maïs*	Froment d'hiver	**Pois**
	Froment d'hiver	Chicorée	**Maïs**	*Pommes de terre*	Froment d'hiver	**Haricot**
	Froment d'hiver	~~**Pois**~~	Betteraves sucrières	Froment d'hiver	Chicorée	*Pommes de terre*
Betteraves sucrières avec NNi's	Froment d'hiver	~~*Maïs*~~	**Pommes de terre**	Froment d'hiver	Escourgeon d'hiver	*Maïs*
	~~*Pommes de terre*~~	~~*Lin à fibre*~~	Froment d'hiver	Orge d'hiver	~~**Haricot**~~	*Maïs*
	~~**Pois**~~	Froment d'hiver	Chicorée	Orge d'hiver	*Maïs*	Forment d'hiver
	Froment d'hiver	Orge d'hiver	Chicorée	~~**Colza**~~	*Maïs*	Forment d'hiver

***Tableau 1**: Le tableau reprend un exemple des cultures possibles (en vert) ou interdites (en orange) dans les terres semées en 2019 avec des semences traitées aux néonicotinoïdes (Poncho ou Cruiser). Pour une liste complète sur la restriction des cultures consultez https://fytoweb.be/fr/legislation/phytoprotection/autorisations-120-jours-pour-situations-durgence*

Il existe également de grandes différences variétales pour le radis fourrager.

Le moment (précoce ou tardif) de la floraison est indiqué dans les comparaisons de variétés de différents instituts de recherche. L'ITB en France effectue des essais comparatifs qui permettent de classer clairement les différentes variétés de moutarde et de radis fourrager en fonction du moment de la floraison. Ces résultats sont disponibles sur leur site web : http://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/moutardes-radis-oui-mais-lesquels/

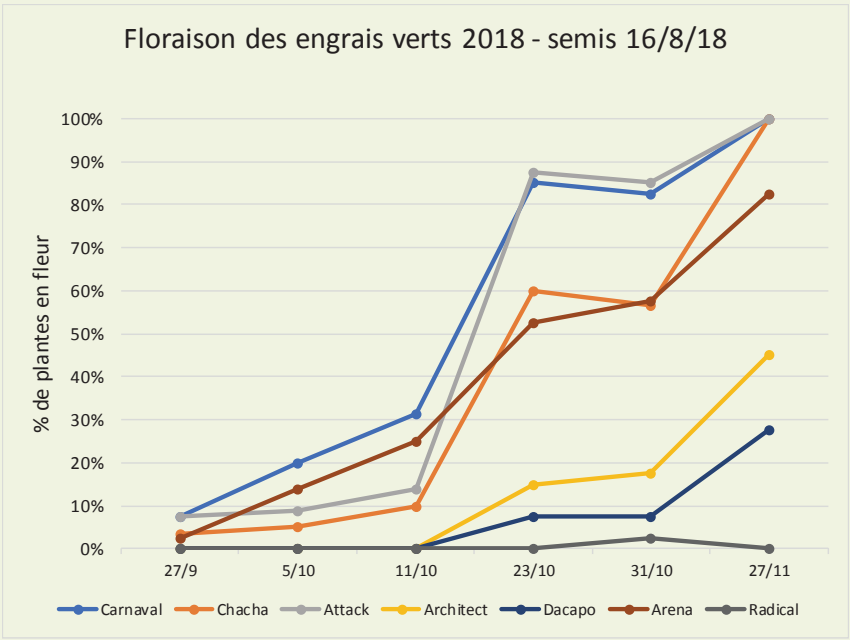

***Figure 6**: Dans les terres semées avec des betteraves traitée aux NNI's en 2019, la floraison de l'engrais vert doit être évitée. Un choix variétal judicieux peut y aider.*

La RT face à la crise du Covid-19

Economie à l'arrêt et salariés confinés : comment a réagi la RT? Pour le savoir, Le Betteravier a interrogé Erwin Boonen, directeur des matières premières à la RT, sur la manière dont l'entreprise s'est adaptée et sur les effets de cette crise à court terme.

Comment la RT a-t-elle mis en place les mesures sanitaires et gouvernementales ?

La clé a été la collaboration et le dialogue, avec les médecins de travail, avec les collègues du groupe, les représentants des travailleurs, les représentants des planteurs. Toute une série de mesures ont été mises en place : du gel désinfectant à disposition à plusieurs endroits dans l'usine, un programme intensif de nettoyage/désinfection des clarks, des portes et de tous les endroits qu'on touche régulièrement avec les mains, des plexis et/ou des masques pour les lieux et les métiers où la distanciation n'est pas évidente et enfin le télétravail pour le personnel qui le pouvait. Les agronomes travaillent pendant cette période de l'année déjà souvent hors des bureaux, dans les champs ou en ferme. Malheureusement, nous avons dû limiter les visites en ferme au minimum… ce qui n'est pas facile dans notre métier.

Programme intensif de désinfection des clarks, des portes et de tous les endroits régulièrement touchés avec les mains

Quels problèmes particuliers avez-vous rencontrés?

Au début de la crise, nous avons eu du mal à nous fournir en gel désinfectant et en masques. Or ceux-ci étaient indispensables pour protéger notre personnel qui continuait à travailler en usine, pendant qu'une grande partie de la Belgique était à l'arrêt. Voilà pourquoi nous avons très vite décidé de produire du gel désinfectant nous-mêmes avec l'aide de BioWanze et d'autres au sein du groupe Südzucker. Cette production était destinée à notre personnel mais aussi à des centres de soins (maisons de repos, hôpitaux,…) proches de nos sites ainsi qu'au gouvernement fédéral qui a intégré la production de la Raffinerie Tirlemontoise dans son plan d'approvisionnement national. Pour notre personnel, nous avons aussi produit quelques masques à partir de rouleaux de Toptex neuf mais sans distribution en dehors de l'entreprise.

Des projets ont-ils été retardés?

Il y a plusieurs projets actuellement en cours à la Raffinerie Tirlemontoise. À Wanze, nous avons lancé une mini-campagne à partir de jus dense, avec une attention accrue à la qualité du sucre produit. Le démarrage a certes été un peu perturbé ; mais grâce à la solidarité au sein du groupe Südzucker, les pompes et matériaux ont pu être livré à temps et la mini-campagne a démarré comme prévu, avec déjà de très bons résultats en terme de performance et de qualité. Toujours à Wanze, des travaux sont en cours sur notre plus gros silo de stockage. L'objectif est que ce soit finalisé pour la mi-campagne. À Tirlemont, nous nous lançons dans la construction d'un silo supplémentaire de jus dense. Les travaux de fondation ont pris approximativement une semaine de retard mais sans impact significatif sur la date de finalisation du projet, prévue pour la prochaine campagne. Donc en résumé on peut dire qu'on a dû s'adapter mais sans que ça compromette nos différents projets.

Des changements prévus pour la prochaine campagne?

Pour la prochaine campagne, une chose est sûre à ce stade : nous ne souhaitons pas démarrer la campagne trop tôt afin de laisser le temps aux betteraves en deuxième germination de se développer un peu plus. En même temps, cela nous permettra d'être mieux préparés en cas de deuxième vague. En principe, la logistique des betteraves devrait être peu impactée par les mesures sanitaires. On parle uniquement d'accessibilité réduite des bureaux, de nettoyage plus poussé des points de contacts, davantage d'organisation à distance, etc. Il va de soi que si jamais on identifie des points faibles, on s'adaptera comme on l'a fait pour les mini-campagnes de Wanze et de Tirlemont qui viennent de s'achever, avec de bons résultats. Le dialogue, la transparence et la solidarité interprofessionnelle dans notre filière seront cruciaux pour réussir cette prochaine campagne.

La RT a développé une pancarte pour rappeler le rôle essentiel de l'agriculture et de l'industrie alimentaire dans l'approvisionnemen

Quel a été l'impact du Covid-19 sur les ventes de sucre ?

L'impact du Covid-19 sur la consommation de sucre est contrasté. D'un côté, on a tous en tête l'image des rayons vides dans les magasins au début de la crise. Il n'est donc pas étonnant que tout ce qui est vente aux supermarchés ou aux industriels spécialisés dans les produits de consommation à la maison a été soutenu, avec des moments de ventes extrêmes lors du sommet de la crise. Je profite de cet article pour remercier l'ensemble du personnel de la Raffinerie Tirlemontoise et nos fournisseurs car c'est grâce à eux que nous avons pu maintenir la production et répondre aux attentes des Belges.

En revanche, pour les clients qui livrent les secteurs des restaurants, hôtels ou évènements ainsi qu'aux secteurs des boissons, de la bière et du chocolat, le marché s'est arrêté du jour au lendemain et reprend très doucement.

Grâce à la diversification de notre clientèle, l'impact sur nos ventes est actuellement limité mais globalement, nous prévoyons une baisse des ventes en 2020. C'est pour cela qu'ensemble avec les planteurs, nous insistons, auprès des instances européennes sur l'importance de ne pas ouvrir le marché européen à des importations de sucre très bon marché et de soutenir le marché européen qui reste actuellement déficitaire. ■

Erwin Boonen est directeur des matières premières de la RT. Il a en charge d'organiser l'ensemble du volet agricole de la Raffinerie Tirlemontoise.

Visite du ministre-président du gouvernement flamand à la Raffinerie Tirlemontoise

Jan Jambon s'est rendu sur le site de la Raffinerie Tirlemontoise fin avril pour une visite de travail. Une excellente occasion pour la direction d'attirer l'attention du ministre-président sur les atouts, les plans et les besoins de la production sucrière. Les fournisseurs, les planteurs de betteraves, ont également eu l'occasion de dialoguer avec le chef du gouvernement flamand.

Le 27 avril, le ministre-président du gouvernement flamand Jan Jambon a effectué une visite de travail à la sucrerie de Tirlemont. Les autorités politiques étaient également présentes.

C'était sa première visite d'entreprise depuis le début de la crise du coronavirus. Vu les circonstances, la visite de l'usine a dû être considérablement raccourcie, mais aussi parce que la réunion de travail qui l'avait précédée, s'était considérablement prolongée.

La première visite du ministre Jan Jambon depuis le début de la crise du Covid-19 a été consacrée à la RT

Lors de cette réunion, la direction a non seulement présenté l'entreprise, mais aussi les projets que la RT entend réaliser dans les mois et les années à venir. Ils ont demandé le soutien du gouvernement flamand pour créer les conditions préalables nécessaires.

La présentation a également mis l'accent sur le solide écosystème que doivent former les fabricants de sucre et les planteurs de betteraves. Jef Cleiren, président du comité d'usine de Tirlemont, et Peter Haegeman, secrétaire général de la CBB, ont pu faire entendre la voix des betteraviers. Le ministre-président Jambon s'est montré très intéressé par les graves conséquences de la libéralisation du marché du sucre, les restrictions croissantes de l'utilisation des produits phytosanitaires et les problèmes de rentabilité de la culture de la betterave sucrière qui en résultent. ■

Amélioration des résultats pour 2020/21 hors effet Covid

Lors de son exercice 2019/20 couvrant la période du 1er mars 2019 au 29 février 2020, Südzucker a enregistré une légère baisse de son chiffre d'affaires consolidé à 6,67 milliards d'euros (6,75 Mrds € en 2018/19). A l'issue du premier trimestre de l'exercice 2020/21, Südzucker est plus optimiste sous réserve de l'impact du Covid-19.

Il existe de grandes différences entre les différentes divisions. On constate une nette baisse du chiffre d'affaires du segment sucre, une stabilité du secteur fruits, et une progression des secteurs produits spéciaux et CropEnergies (éthanol). Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 116 M€ contre seulement 27 M€ l'an dernier.

En 2019/20, le chiffre d'affaires du secteur sucre a baissé de 13%, à 2,26 Mrds €, contre 2,56 Mrds € en 2018/19. Ces chiffres sont notamment la conséquence d'une baisse significative des volumes de ventes liée à des récoltes de betteraves inférieures à la moyenne en 2018 et 2019, en raison de la sécheresse qui a entraîné, au final, une diminution de la production de sucre. En 2019/20, la branche sucre du groupe a enregistré une perte d'exploitation de 236 M€, car le prix du marché du sucre dans l'UE ne couvrait pas les coûts de production. A cela s'est ajoutée une baisse significative des ventes de sucre. En outre, l'essentiel des économies liées au programme de restructuration (fermeture de 5 usines en France, en Allemagne et en Pologne) n'auront pas d'effet avant le second semestre de l'exercice 2020/21. Aucune autre fermeture n'est prévue.

Les prévisions de Südzucker pour 2020/21 sont soumises aux effets économiques encore imprévisibles et à la durée de l'état d'urgence en rapport avec la pandémie de Covid-19. Les recettes devraient donc atteindre entre 6,9 et 7,2 milliards d'euros.

Le bénéfice d'exploitation du groupe devrait se situer dans une fourchette de 300 à 400 millions d'euros (année précédente : 116). Le segment du sucre devrait générer un bénéfice d'exploitation compris entre -40 et +60 millions d'euros (année précédente : -236).

Le conseil de surveillance propose à l'assemblée générale un dividende inchangé de 0,20 euro par action Südzucker pour l'exercice 2019/2020. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 16 juillet sous forme virtuelle. ■

Marché européen: baisse de la consommation suite à la crise du Covid-19

L'augmentation des achats de sucre par les ménages dans l'UE pendant le confinement ne compense pas la baisse de la consommation hors foyer due à la fermeture des cafés, restaurants et lieux de loisirs. Selon les estimations de la Commission européenne, la consommation de sucre de l'UE pourrait baisser de 1 % par rapport à 2018/19. Le négociant en sucre Czarnikow quant à lui, estime à 700.000 tonnes, soit 4 %, la baisse de la consommation pour le reste de la période 2019/20.

Le prix de vente moyen du sucre blanc dans l'UE, y compris le Royaume-Uni s'élevait à 379 €/t en avril 2020 en légère augmentation par rapport à mars 2020 (375 €/t).
L'évolution des prix moyens régionaux est la suivante :
Europe central et du Nord : 383 €/t (383 €/t en mars 2020)
Europe occidentale dont la Belgique : 371 €/t (364 €/t en mars 2020)
Europe méditerranéenne: 451 €/t (445 €/t en mars 2020)

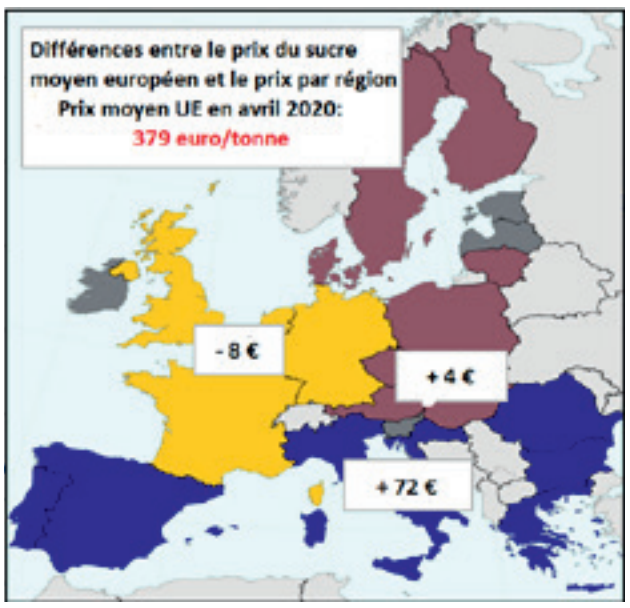

Selon Platts-Kingsman, les prix au comptant pour le sucre blanc en Europe qui ne concernent de petites quantités vendues mais qui peuvent donner une indication de l'évolution du marché ont accusé une baisse au mois de juin. Dans les pays d'Europe occidentale (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas et Royaume-Uni) les prix ont baissé de 8 et 7 euros par tonne pour atteindre 440 euros par tonne la semaine du 15 juin. Le facteur baissier le plus cité reste l'impact de la pandémie de coronavirus sur la consommation.

Selon les analystes, suite à la crise du Covid-19, les prix du sucre dans l'UE devraient se rapprocher de 400 €/t, au lieu des 500 €/t prévus avant l'épidémie. La CIBE qui représente les betteraviers européens, estime que cette perte de 100 €/t de la valeur du sucre, directement liée aux conséquences de la crise COVID-19, représentera pour le secteur de la betterave sucrière dans l'UE une perte de valeur d'environ 1,6 milliard d'euros pour la saison à venir.

Compte tenu de cette crise et des incertitudes concernant le Brexit, la CIBE a notamment demandé dans un courrier adressé au Commissaire J. Wojciechowski d'envisager la mise en œuvre de filets de sécurité et de l'article 222. La CIBE a aussi prévenu qu'une troisième année de prix non rémunérateurs pour le secteur de la betterave sucrière de l'UE serait catastrophique.

Dans sa réponse, le Commissaire Wojciechowski estime qu'il n'y a actuellement aucun signe de déséquilibre grave dans le secteur sucrier européen et que les services de la DG AGRI prévoient de poursuivre l'analyse des aspects pratiques de la mise en œuvre de l'article 222 avec une contribution supplémentaire des parties prenantes du secteur.

Baisse de la production pour 2020/21

La sécheresse ainsi que des infestations de pucerons et charançons ont un impact négatif sur les cultures de betteraves. A cela s'ajoute le manque d'alternatives efficaces à l'interdiction des néonicotinoïdes. Presque tous les pays de l'Union européenne s'attendent à un rendement sucre par hectare inférieur à la moyenne pour cette saison. La superficie cultivée est également en baisse de 3 % dans l'ensemble de l'Union européenne avec des baisses prévues de 4,9 % en France et de 4,1 % en Allemagne. Aux Pays-Bas, Suiker Unie a prévu un rendement de betterave sucrière d'environ 11,8 tonnes de sucre par hectare pour la saison 2020/21 en baisse de 7% par rapport à la moyenne pluriannuelle. Selon Timothé Masson, de la fédération des betteraviers français CGB, la production de sucre blanc de 2020 dans l'Union européenne, y compris la Grande-Bretagne, pourrait atteindre 17,3 millions de tonnes, soit une baisse de 1,7 % par rapport à la campagne précédente.

Marché mondial : légère reprise après la chute suite au Covid-19

Cette campagne devait être celle du retour à des prix plus rémunérateurs pour le sucre et pour la betterave grâce à un déficit de production mondial prévu avant le Covid-19 de 9 millions de tonnes pour la campagne 2019/20. Suite à l'épidémie, les prix du sucre qui s'étaient pourtant ressaisis au cours du premier trimestre 2020 ont chuté.

Entre février et avril 2020 les prix du sucre blanc ont perdu près de 25 % sur le marché mondial passant de 380 €/t en février à 295 €/t fin avril 2020. Depuis, les prix se sont légèrement redressés pour atteindre 350 € la tonne le 15 juin 2020. La baisse des prix sur le marché mondial risque d'entraîner une baisse des prix sur le marché européen. La question est maintenant de savoir si cette situation va se prolonger. Tout dépend de ce qui se passera au Brésil.

Retour au sucre au Brésil

Hors effet Covid-19, l'ISO estime à 9,3 Mt son estimation du déficit mondial en sucre pour 2019/20 et à 0,4 Mt l'excédent pour la campagne 2020/21. Mais suite à l'épidémie du Covid-19, le cours du pétrole a plongé entraînant dans sa chute les cours du sucre. Le lien entre le prix du pétrole et le prix du sucre, c'est l'éthanol car lorsque le prix du pétrole baisse, le prix de l'essence baisse également et l'éthanol carburant est moins rentable. Au Brésil, principal producteur et exportateur mondial de sucre, la récolte de canne peut être aisément orientée vers le sucre aux dépens de l'éthanol quand celui-ci est moins rentable et c'est ce qui se passe actuellement.

Au Brésil, depuis la nouvelle récolte de la canne qui commence en avril, la production de sucre a déjà augmenté de 10%. Au total, la production brésilienne pourrait atteindre 40 millions de tonnes de sucre en 2020 (contre 33 Mt l'an dernier), soit environ 6 à 7 millions de tonnes supplémentaires. Les producteurs sont d'autant plus encouragés à exporter tout ce sucre qu'ils sont payés en dollars ce qui est bien mieux que la monnaie brésilienne, le real, qui a perdu plus de 25 % de sa valeur par rapport au dollar américain

Baisse de la consommation mondiale suite au Covid-19

Le déficit mondial pourrait être réduit par une baisse de la consommation de 2,1 Mt liée au coronavirus mais il s'agit d'une estimation provisoire. L'ISO considère que l'augmentation habituelle de la consommation mondiale de 1,25 % (+ 2,2 Mt) pourrait être pratiquement annulée par l'impact du Covid-19 sur la consommation.

L'analyste de marché LMC estime quant à lui que cette baisse pourrait atteindre plus de 3 Mt. Il a observé que dans les pays où les mesures de confinement ont inclus l'industrie agroalimentaire, la demande industrielle (surtout pour la production de boissons) a fortement chuté. En Chine, la demande industrielle de sucre aurait été inférieure d'environ 30% pendant la crise soit l'équivalent d'au moins 0,7 millions de tonnes. La demande a également été affectée dans les pays où les consommateurs avaient l'interdiction de sortir de leur domicile. C'est le cas en Inde, avec un confinement très strict, et des usines fermées. Les conséquences sont une baisse attendue de la demande de sucre comprise entre 1,5 et 3 Mt. Dans l'Union européenne, la consommation de sucre diminuerait de 0,3 à 0,5 Mt, tandis qu'au Brésil, elle reculerait de 0,2 à 0,3 Mt. La demande de sucre de la Thaïlande serait en repli de 0,2 Mt. Si l'on ne retient que ces seuls pays principaux consommateurs de sucre, la consommation de sucre serait réduite de plus de 3 Mt.

L'augmentation des achats de sucre par les ménages dans l'UE pendant le confinement ne compense pas la baisse de la consommation hors foyer due à la fermeture des cafés, restaurants, festivals, etc.

Les audits pour le standard VEGAPLAN ont repris début mai.

Afin de respecter les mesures de confinement suite au coronavirus, l'AFSCA a permis de retarder les audits des guides d'autocontrôle et des standards Vegaplan et Codiplan. Tous les certificats qui arrivaient à expiration pendant cette période ont été prolongés administrativement. Les audits ont repris au mois de mai dans le strict respect des mesures d'hygiène.

Vous pouvez à tout moment consulter votre propre statut de certification sur notre site, via l'URL suivant : https://prod.primaryproduction.be/login

L'identification et l'absence de rangement séparé des PPNU (produits phytos non utilisables) est une source fréquente de non-conformité.

Non-conformités les plus fréquentes lors des audits VEGAPLAN

Les tableaux ci-dessous reprennent les non-conformités les plus fréquentes pour l'ensemble des audits du Standard Vegaplan réalisés en 2018 et 2019. Toutes les exigences du Standard Vegaplan qui ont été prises en compte : celles qui sont issues du Guide sectoriel et celles qui concernent la durabilité, IPM, la qualité des produits végétaux, etc.).

Les 3 exigences obligatoires (niveau 1) les moins respectées

Pour rappel, les exigences de niveau 1 sont toutes obligatoires car essentielles ou soumises à la loi. Si elles ne sont pas respectées, elles donnent lieu à des non-conformités qui doivent être corrigées dans les trois mois (en cas d'audit initial) ou dans le mois (en cas d'audit de renouvellement) pour pouvoir obtenir le certificat.

La personne qui travaille avec les produits phytopharmaceutiques et biocides doit disposer de vêtements de protection adaptés (salopette et bottes, masque). Ces vêtements de protection ne peuvent pas être rangés dans le local phyto et sont rangés séparément des autres vêtements.

Identification du producteur et de l'exploitation.

Les produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) sont rangés ensemble avec la mention "PPNU/périmé". Les produits destinés à des fins privées sont rangés ensemble avec la mention "privé".
Les PPNU dont l'utilisation était encore autorisée au 1er janvier de l'année x2 (x étant l'année d'inspection) sont stockés sous 'PPNU/périmé'.
Les PPNU entre x-4 et x-2, sont stockés sous 'PPNU/périmé' et doivent en outre être enregistrés (nom, quantité restante estimée, date d'enregistrement). Ils font l'objet d'une non-conformité de niveau B.
Le stockage des PPNU avant le 1er janvier de l'année x–4 n'est pas toléré.
Les produits provenant de la reprise d'une exploitation doivent être stockés sous 'PPNU/périmé', enregistrés et notifiés préalablement à l'UPC. Les PPNU doivent être stockés séparément dans le local/l'armoire phyto, et clairement identifiés.
Les conditionnements vides de produits phytopharmaceutiques (y compris les opercules) sont conservés dans un endroit sec et sûr jusqu'à la collecte organisée par « AgriRecover »

Les 4 exigences de niveau 2 les moins respectées

L'entrepreneur qui exécute des travaux pour l'agriculteur doit être certifié Vegaplan.

Les engrais liquides concentrés doivent être conservés dans une citerne étanche et pourvue d'un bac de rétention. La citerne et son équipement doivent être protégés contre toute ouverture accidentelle.

Lorsque la récolte est entièrement effectuée par des machines et pour les cultures où il existe un risque de contamination (p.ex. présence de verre dans la serre), contrôler, de préférence deux fois par saison ou par culture, la présence de verre, de canettes, de plastique, de bois, etc. Porter une attention particulière aux bords de la parcelle et contrôler au moins une fois juste avant la récolte. Enregistrer les constatations sur la fiche culture/parcelle.NE S'APPLIQUE PAS à la récolte manuelle et/ou à la préparation manuelle du produit à la vente.

Les appâts utilisés pour la lutte contre les nuisibles doivent être régulièrement contrôlés (minimum 4 fois par an). Les dates des contrôles, les constatations faites, ainsi que les actions entreprises à la suite de ces contrôles sont enregistrées. Un plan (croquis) avec leur emplacement doit être réalisé.

L'agriculteur effectue au moins chaque année un contrôle du pulvérisateur et note ses observations. ■

Source : www.vegaplan.be

Tous les produits à base de desmédiphame ne pourront plus être utilisés à partir de juillet 2020 !

A partir du premier juillet 2020, date limite d'utilisation, tous les produits à base de desmédiphame ne pourront plus être utilisés et seront considérés comme des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). Par conséquent, ils devront donc être séparés des autres produits dans le local phyto pour ensuite être rapportés auprès d'AgriRecover.

Les noms commerciaux des produits concernés sont repris ci-dessous. Pour plus d'informations, consultez le site internet Phytoweb. ■

PRODUITS COMMERCIAUX

BEETUP COMPACT SC (10111P/B)
BEETUP TRIO SC (10503P/B)
BELVEDERE (10400P/B)
BELVEDERE EXTRA (10491P/B)
BELVEDERE TRIPEL (10392P/B)
BETADES (10520P/B)
BETANAL CARRERA (9784P/B)
BETANAL ELITE (9453P/B)
BETANAL MAXXPRO (10440P/B)
BETASANA TRIO SC (9854P/B)
KEMIFAM SUPER (9785P/B)
TRIADE (10558P/B)
TRILOGY (10002P/B)

La CoBT poursuit son développement, objectif 2023

La CoBT a été agréée

La CoBT fait désormais partie du cercle restreint des coopératives agréées au sens défini dans la loi belge !

La Ministre fédérale de l'économie, Nathalie Muylle, a pris ce 3 mars 2020 un arrêté ministériel en ce sens, en agréant pour une durée indéterminée la CoBT, sur proposition du Conseil National de la Coopération (à qui la CoBT en avait fait la demande).

Une coopérative agréée est reconnue comme étant une forme d'entreprenariat alternatif qui respecte notamment le principe d'égalité des droits de vote et l'absence de but spéculatif.

L'agrément confère notamment des avantages fiscaux tels que l'exonération partielle de précompte ou l'absence de requalification d'intérêts en dividendes.

Les discussions avec les banques sont intenses

La CoBT concentre toujours son travail sur l'octroi du crédit d'investissement nécessaire à la construction de la Sucrerie de Seneffe.
Le positionnement des différentes banques pressenties pour participer au « pool de banques » devrait être clarifié prochainement afin de progresser vers les accords crédit.

L'intercommunale idea prepare la vente des terrains

Ce 26 mai, le Conseil d'administration de l'DEA a officialisé par voie de communiqué sa décision de vendre les terrains de la future sucrerie à la CoBT, précisant notamment qu' « IDEA a décidé d'engager le terrain pour que, dès finalisation des dernières opérations de constitution du projet, la CoBT puisse démarrer son chantier, prévu début 2021 ».

Cette procédure s'inscrit pleinement dans le planning de développement de la CoBT, qui prévoit que l'acte de vente des terrains soit passé dans les prochains mois. ■

Tereos accusé de polluer l'Escaut

Le 10 avril dernier, une digue d'un bassin de décantation s'est rompue au sein de la sucrerie Tereos d'Escaudoeuvres, située dans le Nord de la France. À la suite de cet accident, quelque 100.000 m^3 de boues de lavage des betteraves se sont déversés dans un cours d'eau attenant et puis dans l'Escaut. Cette vague de boue était chargée de dioxyde de carbone. Cette substance a sérieusement réduit le taux d'oxygène et provoqué l'asphyxie des poissons de chaque côté de la frontière.

Le 20 avril, un riverain du côté belge de l'Escaut a signalé la présence « anormalement élevée de poissons morts à la surface du fleuve ». Selon les autorités de la région Wallonne, c'est de cette manière qu'elles ont appris l'incident chez Tereos et ses répercussions en Belgique. Deux à trois années seront nécessaires avant un retour à la normale pour la biodiversité sur les 36 kilomètres de l'Escaut en Wallonie, a indiqué le porte-parole du Service public de Wallonie.

En Flandre, les opérations d'oxygénation de l'eau ont permis d'éviter la catastrophe. Le gouvernement flamand demandera réparation à la sucrerie Tereos d'Escaudœuvres en France, a déclaré le ministre de l'environnement Zuhal Demir à la commission de l'environnement du parlement flamand. La demande couvrira le coût des pompes dans un premier temps et inclura par la suite une indemnisation pour les coûts de restauration de la biodiversité. Selon la Ministre, les systèmes d'alerte internationaux n'auraient pas été utilisés.

Dans un communiqué, le groupe sucrier Tereos a déclaré qu'il « assumera sa responsabilité si elle devait être mise en cause.». ■

Covid-19 : Iscal s'est rapidement adapté

Face à la crise du Covid-19, le premier enjeu pour Iscal Sugar était bien sûr de protéger la santé de ses collaborateurs tout en assurant la continuité des opérations. Brieuc Vandeleene, depuis peu chargé de la communication chez Iscal, a bien voulu répondre à nos questions.

Les toutes premières mesures concernaient l'organisation du travail : recours au télétravail pour les fonctions administratives et lorsque le travail à distance n'était pas possible, la mise en place de mesures strictes en usine pour lutter contre le risque d'exposition des équipes.

Quelles mesures de gestion de crise ont été prises ?

Pour les services administratifs, le personnel a été réparti en deux équipes travaillant en télétravail à domicile en alternance avec le travail dans l'entreprise. Concernant le personnel technique, indispensable pour continuer la production et la distribution, deux équipes ont été créées dans un premier temps pour limiter les contacts. Ensuite, lorsque la mini-campagne « sirop » a commencé, le personnel a été divisé en 4 équipes de manière à diminuer encore « la bulle » de chaque ouvrier. La durée des shifts des ouvriers a été réduite pour éviter les croisements d'équipe et effectuer la désinfection des locaux à chaque changement d'équipe entre chaque rotation. Au travail de coordination des équipes s'est ajoutée la gestion du personnel de nationalité française devant passer les frontières régulièrement.

La charte des 10 règles d'Or

Défis humoristiques internes pour illustrer la thématique de la distanciation sociale

Comment le personnel a-t-il été impliqué ?

Il a en effet aussi fallu former le personnel au respect des mesures de prévention. Une charte reprenant les « règles d'or » de prévention a été développée et des mises en situation de distanciation sociale ont été organisées. Instauration de quotas par pièce, bornes de gel hydro-alcoolique aux points clés, distribution de masques, gants et blouses, achats d'ordinateurs portables et de licences informatiques pour le télétravail, location de containers pour sortir des bâtiments les postes de cabine de contrôle lorsque c'était possible,… Au total, Iscal Sugar aura investi plus de 100.000 € pour améliorer la sécurité sanitaire de ses collaborateurs. Si les mesures sanitaires devaient se durcir à nouveau, il y aura des coûts supplémentaires.

Nous avons pu compter sur l'engagement de nos collaborateurs que nous tenons à remercier ainsi que les organisations syndicales avec qui nous avons pu maintenir une bonne collaboration pour conserver notre processus de production. Nous avons consciemment voulu éviter le chômage économique pour cas de force majeure et laisser tout le monde travailler sans perte salariale.

Des problèmes particuliers se sont-ils posés ?

La mise en place des nouvelles organisations de travail a retardé la mini-campagne « sirop », qui a commencé le premier avril avec une semaine de retard sur le planning prévu mais cela n'a pas eu de conséquences. Certains projets d'aménagement de locaux ont également été retardés et les activités de formation de personnel ont été mises en stand-by pour l'instant.

Au début de la crise, il y a eu des difficultés de se fournir en matériel d'hygiène et désinfection (gel hydro-alcoolique, gants à usage unique, …). Il y a aussi eu des craintes de manquer de certains produits venant d'Allemagne au début du confinement suite à la fermeture des frontières fermées mais le problème s'est rapidement résolu grâce au statut de « secteur crucial » d'Iscal Sugar en tant qu'entreprise de la chaîne alimentaire.

Finalement, c'est pour la filiale d'Iscal Sugar basée à Mons, spécialisée dans la production de caramels et de fondants, que la crise a été la plus marquante. Cette division a tourné et tourne toujours au ralenti car sa principale clientèle est constituée de l'Horeca et l'export international, deux milieux particulièrement atteint durant la crise du Covid-19. Si tout se passe bien et que nous évitons la 2e vague de l'épidémie, nous estimons un retour à la normale de cette activité dans les mois qui viennent.

Comment Iscal se prépare à la prochaine campagne ?

Nous suivrons les directives gouvernementales au fur et à mesure qu'elles seront diffusées afin de maintenir tout le monde en sécurité et en bonne santé.

Actuellement, toutes les personnes externes reçoivent un exemplaire des règles d'or à respecter pour Iscal Sugar. Le service agronomique en tient compte pour organiser le planning et le fonctionnement de la prochaine campagne qui devrait débuter le 15 septembre.

La chicorée à Oreye

Année difficile ....

Beaucoup d'inquiétudes pour cette année culturale. Hormis quelques régions où la pluviométrie a été moins déficitaire, la plus grande partie de la zone de production a très fort souffert de la sècheresse au cours des deux mois d'avril-mai.

On ne peut encore s'engager sur des pronostics de résultats, les mois de juillet-aout pourraient rattraper une partie du retard, mais il est vrai que l'optimisme ne règne sûrement pas dans les campagnes. L'usine est bien consciente du problème des levées et adaptera son début de campagne en fonction. Une concertation est prévue avec votre Organisation au mois d'août à ce sujet.

…et pas d'amélioration des conditions du contrat pour l'année prochaine

Votre organisation a rencontré la direction d'Orafti pour discuter des éléments et des conditions du contrat de l'année prochaine (2021). La demande est claire : le prix se situe toujours au même niveau qu'il y a 6 ans (2014), alors que les coûts de production ont bien augmenté depuis lors.

Rien ne vient cependant modifier la position de la direction qui utilise constamment les mêmes arguments : tendance à la hausse des rendements (et pour cette année 2020 ?...), difficultés de la maison mère en Allemagne,… Les arguments des planteurs sont écoutés et non contestés mais n'arrivent pas à débloquer la position de l'entreprise qui veut conserver le même niveau de prix que pour cette année 2020. Les quantités contractées devraient rester stables.

Les levées ont été très laborieuses et très irrégulières cette année (situation dans un champ à la fin mai)

Pour 2021 la participation aux frais de transport devra être actualisée en fonction des mois de référence pour les prix du diesel.

Renforcez votre Organisation !

Régulièrement nous faisons appel à de nouvelles (et jeunes) volontés pour rejoindre l'Organisation des Producteurs de Chicorées d'Oreye.
La structure de l'organisation est constituée d'une assemblée de délégués (une trentaine, issue des deux groupes linguistiques), celle-ci procédant ensuite à l'élection d'un conseil d'administration.

Le rôle de ces délégués est fondamental : ils constituent le relais par rapport à la base de l'ensemble des planteurs. Les contraintes du rôle des délégués ne sont pas très élevées, il s'agit en moyenne de deux réunions par an.

Si vous désirez participer à la défense et à l'amélioration du revenu lié à cette culture, et de la sorte travailler à l'amélioration de votre revenu agricole, n'hésitez pas à proposer votre candidature pour un poste de délégué (soit par courrier à OPCO 111 Boulevard Anspach, boîte 10 à 1000 Bruxelles ou par courriel à opco@skynet.be).

Strube s'investit dans la robotique en culture betteravière

Le sélectionneur allemand Strube D&S GmbH, le leader de solutions de robotique agricole Naïo-Technologies et le centre de recherche Fraunhofer EZRT, annoncent un nouveau partenariat. Innover pour s'adapter à une agriculture plus durable est l'objectif de cette collaboration à la pointe de la technologie.

C'est dans ce contexte que le projet s'insère dans la stratégie VisionBlue de Strube. "Strube, dans sa position de fournisseur responsable de la filière betterave-sucre, a décidé d'être acteur du progrès non seulement comme sélectionneur mais aussi en nouvelles techniques de culture de la betterave. La société Strube est convaincue que l'agriculture de précision et la robotique joueront un rôle important pour relever les défis du futur.

En signant ce partenariat avec Strube, Naïo Technologies met à disposition son expertise en robotisation agricole, au service de la betterave sucrière. L'objectif de ce partenariat sera de proposer une solution concrète de désherbage mécanique robotisée pour la culture de la betterave. Naïo Technologies est en effet déjà opérationnel dans de nombreuses exploitations agricoles et viticoles.

La confiance établie entre Strube et Fraunhofer EZRT a déjà permis de mettre au point de nombreux systèmes de recherche pour la betterave sucrière. « Nous sommes ravis d'apporter nos compétences notamment en capteurs cognitifs et intelligence artificielle pour ce projet tourné vers l'avenir », conclut le Directeur de la division Fraunhofer EZRT.

Strube a pour objectif de proposer une solution de désherbage mécanique robotisée en betteraves.

Cette coopération met en avant une volonté commune de s'adapter aux nouvelles méthodes de désherbage de demain. Les premiers résultats seront présentés dans les prochains mois. ■

OFFRE D'EMPLOI

LE COMITÉ DE COORDINATION DES PLANTEURS D'ISCAL SUGAR RECHERCHE DES

Contrôleurs (m/f)

pour la campagne betteravière à la sucrerie de Fontenoy

Le Comité de Coordination des Planteurs d'Iscal Sugar est l'organisation professionnelle de représentation et de défense de tous les agriculteurs livrant des betteraves sucrières à Iscal Sugar. Son champ principal d'activité est l'organisation du contrôle de la réception de toutes les betteraves livrées à Iscal Sugar, ainsi que la représentation des agriculteurs auprès de l'industrie sucrière.

VOTRE FONCTION

Au sein d'une petite équipe dynamique qui défend l'intérêt des agriculteurs, votre rôle est de s'assurer que les mesures réalisées par la sucrerie sur les livraisons des betteraves sont correctement effectuées. Le but de ces contrôles est de garantir une précision des paramètres qui permettent à la sucrerie de rémunérer les livraisons des planteurs à leur juste valeur.

Plus précisément, en étroite collaboration avec le personnel de l'usine, vous aurez à :
• Contrôler les différentes étapes de la réception des betteraves, • Réaliser (en laboratoire) des analyses contradictoires de détermination de la teneur en sucre, • Mesurer la qualité des pulpes, • Assurer le suivi de vos résultats auprès de l'inspectrice des réceptions.

VOTRE PROFIL

• Vous êtes en possession d'un baccalauréat à finalité scientifique (Agronomie, Environnement, Techniques et gestion agricoles, Chimie, Biotechnologie,…) ou d'un diplôme de secondaire avec une spécialisation en agronomie. • La défense des agriculteurs vous importe et/ou vous êtes issus du monde agricole. • Vous êtes une personne sociable, consciencieuse, curieuse et organisée. • Vous êtes autonome mais savez travailler en équipe. • Une expérience en laboratoire constitue un atout.

EN PRATIQUE

Il s'agit d'un travail à pauses entre 3h45 et 23h15, **à durée déterminée** de mi-septembre jusque mi-janvier (en fonction de la durée de la campagne betteravière).
L'horaire précis est à convenir avec les autres contrôleurs.
Des prestations seront également effectuées les jours fériés et le dimanche.
Le contrat est éventuellement renouvelable pour les campagnes suivantes.
Si ce poste vous intéresse, envoyez **votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation** par mail à Judith Braconnier, Secrétaire générale de l'Association des Betteraviers Wallons – judith.braconnier@cbb.be .
Date limite pour l'envoi des candidatures : 16 août 2020
Plus d'infos sur notre travail : www.betteravierswallons.be www.suikerbiet.be et www.cbb.be.

OFFRE D'EMPLOI

LE COMITÉ DE COORDINATION DES PLANTEURS DE BETTERAVES DE HESBAYE RECHERCHE UN

Contrôleur (m/f)

pour la campagne betteravière à la sucrerie de Longchamps

Le Comité de Coordination des Planteurs de Betteraves de Hesbaye-RT asbl est l'organisation professionnelle de représentation et de défense de tous les agriculteurs livrant des betteraves sucrières à la Raffinerie Tirlemontoise sa (RT). Son champ principal d'activité est l'organisation du contrôle de la réception de toutes les betteraves livrées dans les sucreries de la RT, ainsi que la représentation des agriculteurs auprès de l'industrie sucrière.

VOTRE FONCTION

Au sein d'une petite équipe dynamique qui défend l'intérêt des agriculteurs, votre rôle est de s'assurer que les mesures réalisées par la sucrerie sur les livraisons des betteraves sont correctement effectuées. Le but de ces contrôles est de garantir une précision des paramètres qui permettent à la sucrerie de rémunérer les livraisons des planteurs à leur juste valeur.

Plus précisément, en étroite collaboration avec le personnel de l'usine, vous aurez à :
• Contrôler les différentes étapes de la réception des betteraves, • Réaliser (en laboratoire) des analyses contradictoires de détermination de la teneur en sucre, • Mesurer la qualité des pulpes, • Assurer le suivi de vos résultats auprès de l'inspectrice des réceptions.

VOTRE PROFIL

• Vous êtes en possession d'un baccalauréat à finalité scientifique (Agronomie, Environnement, Techniques et gestion agricoles, Chimie, Biotechnologie,…) ou d'un diplôme de secondaire avec une spécialisation en agronomie. • La défense des agriculteurs vous importe et/ou vous êtes issus du monde agricole. • Vous êtes une personne sociable, consciencieuse, curieuse et organisée. • Vous êtes autonome mais savez travailler en équipe. • Une expérience en laboratoire constitue un atout.

EN PRATIQUE

Il s'agit d'un emploi à temps plein en 2 pauses (4h30-12h30/14h-23h), à **durée déterminé**e de mi-septembre jusque mi-janvier (en fonction de la durée de la campagne betteravière).
L'horaire précis est à convenir avec les autres contrôleurs.
Des prestations pourront à titre exceptionnel être effectuées les dimanches et/ou jours fériés.
Le contrat est éventuellement renouvelable pour les campagnes suivantes.
Si ce poste vous intéresse, envoyez **votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation** par mail à Judith Braconnier, Secrétaire générale de l'Association des Betteraviers Wallons – judith.braconnier@cbb.be .
Date limite pour l'envoi des candidatures : 16 août 2020
Plus d'infos sur notre travail : www.betteravierswallons.be www.suikerbiet.be et www.cbb.be.

OFFRE D'EMPLOI

LE COMITÉ DE COORDINATION DES PLANTEURS DE BETTERAVES DE HESBAYE RECHERCHE UN

Contrôleur (m/f)

pour la campagne betteravière à la sucrerie de Tirlemont

Le Comité de Coordination des Planteurs de Betteraves de Hesbaye-RT asbl est l'organisation professionnelle de représentation et de défense de tous les agriculteurs livrant des betteraves sucrières à la Raffinerie Tirlemontoise sa (RT). Son champ principal d'activité est l'organisation du contrôle de la réception de toutes les betteraves livrées dans les sucreries de la RT, ainsi que la représentation des agriculteurs auprès de l'industrie sucrière.

VOTRE FONCTION

Au sein d'une petite équipe dynamique qui défend l'intérêt des agriculteurs, votre rôle est de s'assurer que les mesures réalisées par la sucrerie sur les livraisons des betteraves sont correctement effectuées. Le but de ces contrôles est de garantir une précision des paramètres qui permettent à la sucrerie de rémunérer les livraisons des planteurs à leur juste valeur.

Plus précisément, en étroite collaboration avec le personnel de l'usine, vous aurez à :
• Contrôler les différentes étapes de la réception des betteraves, • Réaliser (en laboratoire) des analyses contradictoires de détermination de la teneur en sucre, • Mesurer la qualité des pulpes, • Assurer le suivi de vos résultats auprès de l'inspectrice des réceptions.

VOTRE PROFIL

• Vous êtes en possession d'un baccalauréat à finalité scientifique (Agronomie, Environnement, Techniques et gestion agricoles, Chimie, Biotechnologie,…) ou d'un diplôme de secondaire avec une spécialisation en agronomie. • La défense des agriculteurs vous importe et/ou vous êtes issus du monde agricole. • Vous êtes une personne sociable, consciencieuse, curieuse et organisée. • Vous êtes autonome mais savez travailler en équipe. • Une expérience en laboratoire constitue un atout. • La connaissance du néerlandais est indispensable.

EN PRATIQUE

Il s'agit d'un emploi à temps plein en 3 pauses (matin/après-midi/nuit), à **durée déterminée** de mi-septembre jusque mi-janvier (en fonction de la durée de la campagne betteravière).
L'horaire précis est à convenir avec les autres contrôleurs.
Des prestations seront à effectuer les dimanches et/ou jours fériés.
Le contrat est éventuellement renouvelable pour les campagnes suivantes.
Si ce poste vous intéresse, envoyez **votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation** par mail à Judith Braconnier, Secrétaire générale de l'Association des Betteraviers Wallons – judith.braconnier@cbb.be .
Date limite pour l'envoi des candidatures : 16 août 2020
Plus d'infos sur notre travail : www.betteravierswallons.be www.suikerbiet.be et www.cbb.be.